

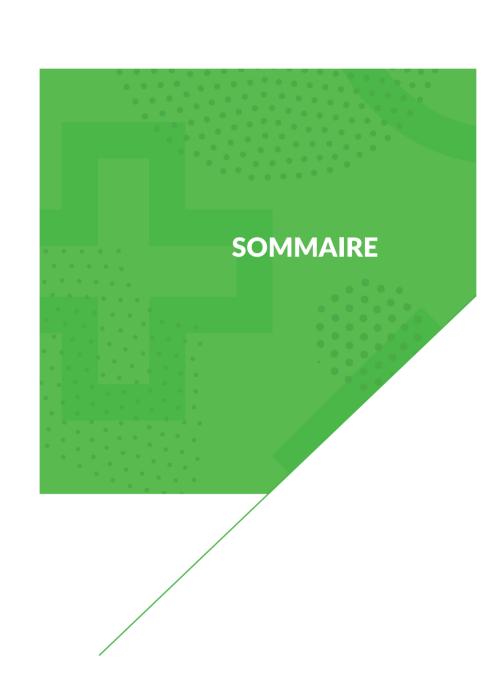
RÉFÉRENTIEL D'ACCRÉDITATION DES OFFRES DE FORMATION BIMODALE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DE L'ESPACE CAMES ET GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE L'AUTO-ÉVALUATION

2021



RÉFÉRENTIEL D'ACCRÉDITATION

DES OFFRES DE FORMATION BIMODALE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DE L'ESPACE CAMES ET GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DE L'AUTO-ÉVALUATION



AVANT-PROPOS	6
SIGLES ET ABREVIATIONS	8
INTRODUCTION	9
GLOSSAIRE	10
I - GENERALITES SUR L'AUTO-EVALUATION	11
I.1 - TERMES ET DÉFINITIONS	11
I.2 - NÉCESSITÉ D'UNE AUTO-ÉVALUATION	11
I.3 - QUELQUES PRINCIPES DE L'AUTO-ÉVALUATION	12
II - OUTILS DE L'AUTO-EVALUATION	13
II.1 - REFERENTIELS D'ACCREDITATION	13
ARCHITECTURE DU REFERENTIEL D'ACCREDITATION DES OFFRES DE FORMATION DIPLOMANTE BIMODALE	13
A.1 - CONTEXTE DE L'ÉTABLISSEMENT ET STRATÉGIE DE L'OFFRE DE FORMATION	14
A.2 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE	20
A.3 - GESTION DES RESSOURCES D'APPRENTISSAGE	32
ARCHITECTURE DU REFERENTIEL D'ACCREDITATION DES OFFRES DE FORMATION CERTIFIANTE BIMODALE	38
B.1 - CONTEXTE DE L'ÉTABLISSEMENT ET STRATÉGIE DE L'OFFRE	39
B.2 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE	43
B.3 - GESTION DES RESSOURCES D'APPRENTISSAGE	52
II.2 - GUIDE METHODOLOGIQUE DE L'AUTO-EVALUATION	59
II.2.1 - PRÉPARATION / PLANIFICATION DE L'AUTO-ÉVALUATION	59
II.2.2 - RÉALISATION DE L'AUTO-ÉVALUATION	62
II.2.3 - ÉLABORATION ET DIFFUSION DU RAPPORT	63
II.2.4 - MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'AMÉLIORATION	66
II.2.5 - DEMANDE DE RECONNAISSANCE AU PRED/CAMES	66
REFERENCES	68
ANNEXES	69



Les TIC deviennent de plus en plus indispensables dans le rapport au savoir, au regard des avantages comparatifs qu'ils offrent. Par exemple, la formation en présentiel ne peut relever durablement le défi de la massification et de l'accessibilité dans un contexte de qualité, sans l'intégration intelligente du numérique. En s'en tenant à l'actualité récente, force est de relever que les effets négatifs en matière de pédagogie liés à l'adoption en 2020 du confinement comme mesure sanitaire, pour lutter contre l'expansion de la pandémie de la Covid-19, en Afrique et ailleurs, n'ont pu être atténués que grâce à l'utilisation des TIC. Un recours qui est apparu en définitive, comme un autre accélérateur justifiant l'engouement, vis-à-vis desdites TIC.

Cette nécessaire prise en compte des TIC dans les dispositifs de formation, ne peut s'imaginer sans s'appuyer sur l'expertise en présentiel, aussi bien sur le plan de la pédagogie que sur celui de la gouvernance pertinente d'un système de formation.

A partir de ce constat dont l'urgence ne peut laisser indifférents les acteurs avertis, l'appropriation au moins partielle ou substantielle de la formation en ligne par une majorité d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche semble désormais incontournable et mérite d'être promue selon des normes, pour des raisons de responsabilité sociale notamment évoquées ci-dessous.

De manière historique, les institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) de l'espace CAMES de nature unimodale à leur création sont devenues progressivement bimodales, en se dotant d'une capacité d'offrir des formations en présentiel, sur le campus ou hors campus, tout comme des formations en ligne.

Or passer de l'unimodalité à la bimodalité ne constitue pas un processus simple, en termes de garantie d'assurance qualité. En effet, ce passage à la bimodalité, pour une IESR, doit obéir et s'arrimer à un processus, qu'il convient d'évaluer sous divers aspects, afin de rassurer les parents, les étudiants, la société, le secteur productif, les partenaires nationaux et internationaux. Pour y parvenir, il convient d'accompagner et d'évaluer, selon des normes qualitatives, la mise en place des aspects suivants : la dématérialisation de l'inscription de l'étudiant jusqu'à l'obtention de son diplôme, la organisationnelle ainsi que la structuration gouvernance numérique de l'établissement, le processus de développement des cours, les modèles de cours, le rôle de l'enseignant dans la phase de diffusion des connaissances et de l'évaluation des étudiants.

Concrètement dans l'espace CAMES, les IESR sont déjà pour certaines bimodales selon un pourcentage de virtualisation des enseignements variant quasiment de 0% pour les institutions traditionnelles, à 100% pour les institutions numériques et avec un niveau d'hybridation se situant entre ces deux pourcentages extrêmes, pour les institutions à fonctionnement bimodale.

Pour toutes ces raisons, le CAMES, conformément à sa mission d'Agence régionale d'assurance qualité et d'accréditation, a élaboré un « Référentiel d'accréditation des offres de formation bimodale et son guide d'auto-évaluation », aux fins d'accompagner au mieux les IESR dans la gestion de ce système de formation, en cohérence avec la démarche qualité.

L'élaboration de ce document a été confiée par le CAMES à un groupe d'experts comprenant les Professeurs Joseph AKA, Brusil Miranda METOU et Claude LISHOU, à qui il convient de rendre un hommage bien mérité, pour la qualité du travail accompli et le professionnalisme.

Cet outil développé vient s'ajouter à la liste des référentiels d'évaluation CAMES, en abordant la problématique des offres de formation, diplômante ou certifiante, proposées et assurées de façon bimodale par les IESR.

Adhérer et mettre en œuvre ce « référentiel d'accréditation et son guide méthodologique de l'auto-évaluation des offres de formation bimodale », devrait rendre les IESR publiques et privées conformes aux attentes et exigences académiques du 21e siècle, avec pour conséquence d'accroître autant leur attractivité que leur respectabilité et compétitivité.

Autant de motivations qui ne peuvent laisser indifférents les responsables d'IESR publiques et privées, soucieux de donner à leurs étudiants les meilleurs atouts, pour participer à la compétition nationale, régionale, continentale, voire mondiale et intégrer le tissu social toujours en attente de compétences nouvelles.

Le présent document, objet de cette édition, a été validé de manière participative et inclusive par les experts et les acteurs du CAMES ainsi que par ses instances scientifique (Comité Consultatif Général) et politique (Conseil des Ministres), conformément aux procédures de notre Institution panafricaine de référence, en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Bertrand MBATCHI Secrétaire Général du CAMES

SIGLES & ABRÉVIATIONS

CAMES: Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur

CAQ : Cellule assurance qualité

CP : Comité de pilotage

IESR : Institution d'enseignement supérieur et de recherche

FAD : Formation à distance

FOAD : Formation ouverte à distance

LM : Licence, Master

PATs : Personnel administratif technique et de service

PRED : Programme de reconnaissance et d'équivalence des diplômes

UFR : Unité de formation et recherche ENT : Environnement numérique de travail

INTRODUCTION

« Gnôthi seauton » disaient les anciens Grecs. Ce « connais-toi toi-même » que les philosophes proposent comme guide de vie aux individus est également un précepte utile aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR). Poser un regard sur soi-même, s'auto-évaluer donc, permet de mieux connaitre ses forces et faiblesses et par là même, poser les bases qui permettront d'optimiser son fonctionnement ou de planifier les évolutions stratégiques dans lesquelles l'institution devra s'engager pour mieux répondre aux attentes de la société.

C'est fort de cette conviction à inciter les IESR de son espace à s'inscrire dans une démarche qualité que le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES), sous la houlette de son Secrétaire Général, a élaboré un plan stratégique de développement du CAMES 2015-2019 (PSDC 2015-2019) avec un axe stratégique 4 « Renforcement de la démarche qualité dans toutes les activités et programmes du CAMES ainsi que dans les pays membres en vue de promouvoir des systèmes éducatifs efficaces et efficients ».... Cette dimension retrouve sa place dans le PSDC 2020-2022.

En sa qualité « d'agence régionale d'accréditation » des IESR de son espace, le CAMES se doit de développer et mettre en œuvre des outils qualité en vue de l'auto-évaluation et l'évaluation dans un souci d'amélioration continue des activités des IESR. Toute chose qui concourt entre autres, à l'amélioration des résultats de l'évaluation des offres de formation réalisée dans le cadre du Programme de Reconnaissance et d'Equivalence des Diplômes (PRED).

Dans ce cadre, l'auto-évaluation, processus d'auto-apprentissage, trouve toute sa place et le guide méthodologique de l'auto-évaluation sur la base du référentiel d'évaluation des offres de formation bimodale arrive opportunément.

En effet, considérant que la pratique du PRED et l'amélioration des résultats y afférents constituent un levier d'amélioration de la qualité des formations, nous formulons le vœu que les IESR s'approprient les outils développés.

Dans ce contexte, plusieurs référentiels d'évaluation ont été proposés par le CAMES. Ceux-ci contiennent, pour le domaine concerné les exigences utilisées comme référence vis-à-vis desquelles les preuves objectives sont comparées.

Il s'agit entre autres du :

- Référentiel pour l'évaluation institutionnelle ;
- Référentiel pour l'évaluation des offres de formation (en présentiel et en ligne) ;
- Référentiel pour l'évaluation des programmes de recherche ;
- etc

Dans notre cas, le référentiel utilisé pour l'auto-évaluation est le référentiel d'accréditation des offres de formation bimodale. Cela suppose que le Volume des enseignements distanciel est compris entre 20% et 80%.

GLOSSAIRE

Champs: Coïncident avec des priorités utiles à terme au développement de l'université.

Critère: Elément qualitatif ou quantitatif qui permet d'apprécier le niveau de mise en œuvre d'une référence. D'un point de vue pratique, les critères sont évalués à partir de preuves sur lesquelles s'exerce le jugement de l'évaluateur.

Domaines : Secteurs et types d'activités interdépendants couvrant toutes les activités de l'université (Gouvernance institutionnelle, Offre de formation, Recherche, Vie à l'Université)

Formation bimodale

Formation de type mixte/hybride qui combine à la fois la formation en présentiel et la formation à distance (FAD).

Toute offre de formation au sein de l'IESR peut prendre la dimension bimodale. Toutefois, en fonction du volume horaire distanciel du cycle (Licence ou Master), on définira le référentiel applicable. Ainsi:

- Si le volume des enseignements distanciel < 20%, on utilisera le référentiel pour l'évaluation de l'offre de formation en présentiel.
- Si le volume des enseignements distanciel > 80%, on utilisera le référentiel pour l'évaluation FOAD.
- Si le volume des enseignements distanciel est compris entre 20% et 80%, on utilisera le référentiel d'accréditation des offres de formation bimodale.

Formation certifiante

Formation de courte durée (une semaine à un mois) de 1 voire 2 crédits, visant la dispensation d'un savoir spécifique en réponse à un besoin précis du demandeur et généralement clôturée par la délivrance d'un certificat.

Formation diplômante

Formation de longue durée, généralement par cycle de formation (Licence, Master, Doctorat), sanctionnée par la délivrance d'un diplôme homologué au plan national.

Formation à distance

La formation à distance (FAD) est l'ensemble des dispositifs et des modèles d'organisation qui ont pour but de fournir un enseignement ou un apprentissage à des individus qui sont distants de l'organisme prestataire de service. Ce mode de formation requiert des technologies spéciales de formation, de conception de cours, et des moyens de communication reposant sur une technologie électronique ou autre.

La FAD a développé un modèle de transmission des connaissances bâti sur l'édition et la diffusion de documents imprimés, puis sur des technologies mass média avec la télévision, la radio et le téléphone et enfin, avec l'informatique.

La formation ouverte et à distance (FOAD) fait partie de la famille du FAD mais se positionne sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication, de l'adaptation à l'individu et de la modularité de la formation.

Formation en présentiel

Formation de type traditionnel qui requiert la présence de l'enseignant et des apprenants au sein d'un même lieu, tout le long du parcours.

Preuve: Elément qui permet de confirmer la réalisation effective d'un critère et son niveau éventuel de réalisation et de performance.

Référentiel: Ensemble d'exigences servant de référence, de guide pour la construction et la vérification d'un système.

Référence ou « Standard » : Traduit en action une valeur que se donne l'institution. Elle permet d'identifier les actions concrètes qui vont concourir au meilleur niveau possible de réalisation de cette valeur. D'un point de vue pratique, la référence est un objectif à atteindre.

ENT: Acronyme d' « environnement numérique de travail »

Dispositif global fournissant à la communauté éducative l'accès, à travers les réseaux, à la totalité des services, ressources et outils numériques en rapport avec son activité.

I - GENERALITES SUR L'AUTO-EVALUATION

L1 - TERMES ET DÉFINITIONS

Auto-évaluation

Processus méthodique, indépendant et documenté, permettant d'obtenir des preuves objectives et de les évaluer de manière objective, pour déterminer dans quelle mesure les critères d'auto-évaluation sont satisfaits.

Champ de l'auto-évaluation

Étendue et limites de l'auto-évaluation. Le champ d'évaluation renvoi soit à l'offre de formation, soit au programme de recherche, soit à l'institutionnel.

Comité de pilotage

Comité ad hoc mis en place par le premier Responsable de l'institution, pour gérer le processus d'auto-évaluation. En cas de besoin, il peut être divisé en Sous-comités.

Il est dissous à la remise du rapport d'auto-évaluation.

Conclusion de l'auto-évaluation

Résultat d'une auto-évaluation, après avoir pris en considération les objectifs de l'auto-évaluation et toutes les constatations de l'auto-évaluation.

Chronogramme de l'auto-évaluation

Dispositions relatives à un ensemble d'activités de l'auto-évaluation, planifié pour une durée précise et dirigé dans un but spécifique.

Évaluateur

Personne qui réalise une évaluation.

Plan d'activité

Description des dispositions nécessaires pour réaliser l'activité, initialement prévue au chronogramme d'auto-évaluation.

Preuves d'auto-évaluation

Enregistrements, énoncés de faits ou autres informations pertinents pour les critères d'auto-évaluation et vérifiables.

Plan de l'auto-évaluation

Description des activités et des dispositions nécessaires, pour réaliser une auto-évaluation.

I.2 - NÉCESSITÉ D'UNE AUTO-ÉVALUATION

Les politiques et les procédures d'auto-évaluation offrent aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) un cadre pour mesurer, sur une période définie par elles, l'efficacité de leur système de management. L'auto-évaluation est une évaluation formative qui permet de positionner le fonctionnement des institutions, par rapport à leurs stratégies et qui les oriente sur les moyens à mettre en œuvre, pour introduire des correctifs et atteindre les objectifs.

L'auto-évaluation d'une institution est une photographie de son fonctionnement à un instant donné, réalisée par l'ensemble de ses acteurs.

L'objectif initial peut être de préparer l'institution à une évaluation externe, un plan stratégique ou un projet d'établissement, une réponse à un appel d'offre ou à une accréditation/certification.

L'objectif ultime est l'amélioration continue et permanente du fonctionnement de l'institution dans tous ses compartiments.

I - GENERALITES SUR L'AUTO-EVALUATION

I.3 - QUELQUES PRINCIPES DE L'AUTO-ÉVALUATION

a) Déontologie : le fondement du professionnalisme

Il convient que les évaluateurs et la ou les personnes responsables du management du programme d'auto-évaluation :

Réalisent leurs tâches de manière éthique, avec honnêteté et responsabilité, conformément au Code d'éthique et de déontologie des évaluateurs du CAMES ;

Réalisent des activités d'auto-évaluation uniquement s'ils ont les compétences requises ;

Réalisent leurs tâches en toute impartialité, c'est-à-dire qu'ils restent justes et sans parti pris dans toutes leurs actions ;

Soient sensibilisés à toutes les influences que peuvent exercer d'autres parties intéressées sur leur jugement.

b) Restitution impartiale : l'obligation de rendre compte de manière sincère et précise

Il convient que les constatations, conclusions et rapports d'auto-évaluation reflètent de manière sincère et précise les activités d'auto-évaluation. Les obstacles importants rencontrés pendant l'auto-évaluation, les questions non résolues ou les avis divergents entre l'équipe d'auto-évaluation et les personnes évaluées, doivent être consignés. La communication doit être sincère, précise, objective, opportune, claire et complète.

c) Conscience professionnelle : l'attitude diligente et avisée au cours de l'auto-évaluation

La qualité essentielle pour réaliser leurs tâches avec conscience professionnelle réside dans la capacité des évaluateurs à prendre des décisions avisées, dans toutes les situations de l'auto-évaluation.

d) Confidentialité : traitement de l'information sensible

Il convient que les évaluateurs utilisent avec précaution les informations acquises au cours de leurs missions et respectent les règles de confidentialité de l'institution. Ce concept comprend le traitement correct des informations sensibles ou confidentielles.

e) Indépendance : le fondement de l'impartialité de l'auto-évaluation et de l'objectivité des conclusions d'auto-évaluation

Les évaluateurs doivent dans la mesure du possible être indépendants de la fonction évaluée. Ils se doivent de conserver un état d'esprit objectif tout au long du processus d'auto-évaluation, pour s'assurer que les constatations et conclusions de l'auto-évaluation sont uniquement fondées sur les preuves d'auto-évaluation.

Pour les petites entités, il peut se révéler impossible pour les évaluateurs internes d'être totalement indépendants de l'activité évaluée, mais il convient de s'efforcer d'établir des relations sans parti pris et de créer un climat d'objectivité.

f) Approche fondée sur la preuve

Il convient que les preuves d'auto-évaluation soient vérifiables.

II.1 - REFERENTIELS D'ACCREDITATION

ARCHITECTURE DU REFERENTIEL D'ACCREDITATION DES OFFRES DE FORMATION DIPLOMANTE BIMODALE

		A11	L'offre de formation répond à une demande de formation	3	4
		A12	Des liens sont établis avec les milieux	4	4
		A13	socioprofessionnels de la zone L'offre de formation est adaptée aux spécificités de l'environnement local, scientifique et socioprofessionnel et tient compte du contexte national et international	9	9
		A14	L'offre de formation est pertinente et en cohérence avec le projet de l'institution et ses ressources	9	19
		A15	L'offre de formation comporte une ouverture pluridisciplinaire	2	2
	A1 - CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT ET STRATEGIE DE L'OFFRE	A16	L'offre de formation intègre une stratégie d'apprentissage à distance et une autre stratégie en présentiel et dispose d'un environnement propice aux TICE	8	22
		A17	L'institution participe à des réseaux, nationaux, régionaux et internationaux ayant trait à la formation	2	3
		A18	L'offre de formation s'inscrit dans un cadre national et international	2	2
		A19	L'institution développe des partenariats et signe des conventions avec d'autres établissements au plan national, régional et international dans le cadre de cette formation.	5	6
		A110	La création de l'institution se conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au plan national	1	3
		10		45	74
					16
		A21	L'organisation pédagogique est clairement définie et conforme aux exigences du LMD	11	16
		A22	Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes LMD	9	9
A - OFFRE FORMATION		A23	L'offre de formation établit clairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat	5	7
DIPLOMANTE BIMODALE		A24	Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués	3	6
		A25	L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre	11	29
		A26	L'encadrement pédagogique est adéquat	8	19
	A2 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE	A27	L'offre de formation intègre une pédagogie flexible et adaptée aux besoins des apprenants dans une perspective d'amélioration continue	5	19
		A28	L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée	14	43
		A29	Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière	9	10
		A210	Les enseignements sont évalués par les étudiants	5	5
		A211	L'institution crée un cadre propice à l'interaction entre étudiants/apprenants	8	15
		A212	Les résultats et effets de la formation sont évalués périodiquement	7	21
		12		95	199
		A31	L'institution dispose d'un mécanisme de gestion des ressources pour l'apprentissage	5	22
		A32	L'institution met à la disposition des apprenants un système d'information	6	26
	A3 - GESTION DES RESSOURCES	A33	L'institution est engagée dans la formation et l'accompagnement du personnel impliqué dans la formation bimodale	4	10
	D'APPRENTISSAGE	A34	Des outils et mécanismes garantissant la sécurité et le fonctionnement de la formation bimodale existent au sein de l'institution	6	27
		A35	Une politique de ressources humaines en formation bimodale/ hybride existe au sein de l'institution	4	9
		5		25	94

A - L'OFFRE DE FORMATION DIPLOMANTE BIMODALE

A.1 - CONTEXTE DE L'ÉTABLISSEMENT ET STRATÉGIE DE L'OFFRE DE FORMATION

Référence	A.1.1	L'offre de formation répond à une demande de formation.
Critère	1	L'ensemble des métiers du bassin pour lesquels l'on forme est déterminé.
		Preuve 1 : Rapport d'études de marché
		Preuve 2 : Document de création de l'offre de formation
Critère	2	La demande d'emploi estimée de la zone retenue est connue. Preuve Rapport d'études de marché_
Critère	3	La formation offre des perspectives pour de nouveaux métiers. Preuve Rapport d'études de marché

Référence	A.1.2	Des liens sont établis avec les milieux socioprofessionnels de la zone.
Critère	1	Une prospection auprès des milieux socioprofessionnels a été réalisée. Preuve Rapport de prospection auprès des milieux socioprofessionnels
Critère	2	Les attentes des milieux socioprofessionnels de la zone sont identifiées. Preuve Liste des attentes des opérateurs économiques de la zone (voir rapport de prospection auprès des milieux socioprofessionnels)
Critère	3	Un cadre de coopération avec les opérateurs économiques a été adopté. Preuve Conventions de partenariat signées et à jour
Critère	4	Les milieux socioprofessionnels sont impliqués dans la conception de l'offre de formation. Preuve PV des rencontres avec les milieux socioprofessionnels pour la conception de l'offre de formation

Référence	A.1.3	L'offre de formation est adaptée aux spécificités de l'environnement local, scientifique et socioprofessionnel et tient compte du contexte national et international.
Critère	1	L'offre de formation est adaptée aux spécificités locales et est conforme au choix stratégique national et international. Preuve Document de création de l'offre de formation
Critère	2	L'offre de formation présente une partie en présentiel et une autre à distance avec une répartition équilibrée des enseignements. Preuve Document de création de l'offre de formation/Maquettes pédagogiques

Critère	3	L'affra da formation informa que los préroquis los paraques los madalités
Critere	3	L'offre de formation informe sur les prérequis, les parcours, les modalités de prise en compte de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Preuve Document de création de l'offre de formation
Critère	4	L'offre de formation présente un programme détaillé incluant les capacités ou compétences professionnelles visées. Preuve Document de création de l'offre de formation
Critère	5	Les débouchés en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle sont décrits. Preuve Document de création de l'offre de formation
Critère	6	L'offre de formation est approuvée selon la procédure en vigueur dans l'institution. Preuve Arrêtés/décisions de création de l'offre de formation par l'institution
Critère	7	L'offre de formation permet l'acquisition des principaux concepts et méthodes de la spécialité et correspond, pour le domaine considéré, aux standards reconnus sur le plan international. Preuve Document de création de l'offre de formation (Maquettes pédagogiques)
Critère	8	L'offre de formation favorise l'articulation entre les savoirs théoriques et pratiques. Preuve Syllabi des ECUE formant l'UE
Critère	9	La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences additionnelles utiles à son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études. Preuve Document de création de l'offre de formation (Maquettes pédagogiques)

Référence	A.1.4	L'offre de formation est pertinente et en cohérence avec le projet de l'institution et ses ressources.
Critère	1	La conformité de l'offre de formation avec le plan de développement institutionnel est établie. Preuve 1 : Document de création de l'offre de formation Preuve 2 : Document écrit sur les missions de l'institution dans le domaine de la formation Preuve 3 : Plan de développement/Plan stratégique de l'institution sur la formation
Critère	2	La formation a une dimension enseignement général ou professionnel. Preuve Document de création de l'offre de formation

Critère	3	La formation conduit à l'obtention d'un diplôme reconnu au plan national, voire une reconnaissance par le CAMES. Preuve 1 : : Texte reconnaissant le diplôme au niveau national Preuve 2 : Procédure de délivrance du grade/diplôme Preuve 3 : Reconnaissance du diplôme par le CAMES
Critère	4	La formation s'inscrit dans l'architecture LMD. Preuve Maquettes pédagogiques de l'offre de formation
Critère	5	Les domaines disciplinaires concernés sont définis et organisés par niveau en fonction de la semestrialisation. Preuve Maquettes pédagogiques de l'offre de formation
Critère	6	Les conditions d'admission des apprenants sont définies, communiquées et accessibles à toutes les parties prenantes. Preuve 1 : Document fixant les conditions d'admission des étudiants Preuve 2 : Canaux de diffusion de la procédure aux parties prenantes
Critère	7	L'évolution des effectifs étudiants démontrant la capacité d'attraction et de rétention du programme est analysée. Preuve 1 : Rapport d'analyse de l'évolution des effectifs Preuve 2 : Décision de restructuration de l'offre de formation
Critère	8	Les modalités de suivi des étudiants en difficulté et l'efficacité de ces mesures sont établies. Preuve 1 : Livret de l'étudiant_ Preuve 2 : Service d'aide aux étudiants en difficultés et ressources déployées Preuve 3 : Liste des étudiants en difficultés
Critère	9	Des passerelles vers d'autres formations (pour une réorientation ou une poursuite d'études) sont prévues. Preuve 1 : Procédure formalisée des passerelles Preuve 2 : Canaux de diffusion de la procédure aux parties prenantes Preuve 3 : Liste d'étudiants ayant bénéficié de passerelle

Référence	A.1.5	L'offre de formation comporte une ouverture pluridisciplinaire.
Critère	1	Les disciplines non spécifiques ont été identifiées et prises en compte. Preuve : Maquettes pédagogiques des offres de formation
Critère	2	Le caractère transversal des enseignements est pris en compte. Preuve : Syllabi des ECUE formant l'UE

Référence	A.1.6	L'offre de formation intègre une stratégie d'apprentissage à distance et une autre stratégie en présentiel et dispose d'un environnement propice aux TICE.
Critère	1	L'offre de formation présente clairement les moments de formation en présentiel et à distance en termes de temps, d'alternance des phases présentielles et distantielles, de type d'activités. Preuve 1 : : Maquettes pédagogiques Preuve 2 : Fiches de scénarisation validées par les instances académiques
Critère	2	L'offre de formation décrit et atteste l'adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de la formation. Preuve 1 : : Document de création de l'offre de formation Preuve 2 : Existence d'un centre de ressources numériques fonctionnel et disposant d'espaces virtuels d'apprentissage et tiers lieux au sein de l'établissement
Critère	3	Un centre de ressources technologiques et pédagogiques impliqué dans l'offre de formation à distance et en présentiel nécessaire à la formation est disponible. Preuve Texte de création du centre de ressources numériques fonctionnel et disposant d'un espace de connexion, d'une infothèque, au sein de l'établissement
Critère	4	Les procédures qualité relatives à l'apprentissage en présentiel et à distance sont en place. Preuve 1 :: Rapports sur les contrôles de qualité ou des standards spécifiques à l'apprentissage en ligne et à la formation bimodale Preuve 2 : Manuel qualité pour la formation bimodale au sein de la charte qualité générale explicitant clairement les engagements de l'établissement
Critère	5	Les procédures pour s'assurer de la visibilité et de la transparence des méthodes, outils et résultats de l'apprentissage en présentiel et à distance et aussi bien pour les apprenants que pour la communauté académique sont disponibles. Preuve 1 :: Procédure d'inscription pédagogique à l'offre de formation bimodale et aux parcours personnalisés Preuve 2 : Document écrit sur les modalités de contrôle des connaissances Preuve 3 : Catalogues des maquettes des formations bimodales et des offres de formations en présentiel, décrivant l'architecture des enseignements, les relations entre les formations, les profils des équipes pédagogiques, la description de l'environnement numérique de travail et les calendriers Preuve 4 : Nomenclature des supports de communication (mode d'emploi, information pratique, catalogues)

Critère	6	Des mécanismes et procédures adaptés pour supporter une coordination efficace entre les cours à distance et les unités/départements de l'institution existent. Preuve 1 : Document écrit sur les normes et procédures de gouvernance sur l'institution ou du programme de formation Preuve 2 : Document écrit sur le règlement intérieur de l'institution, faisant apparaître les responsabilités et les modalités de soumission d'un projet de formation bimodale Preuve 3 : Organigramme général et schéma d'organisation de l'organe de gestion des formations bimodales
Critère	7	Les parties prenantes à l'interne sont représentées dans les structures de prise de décision de l'établissement, et particulièrement celles concernant les politiques des TICE. Preuve 1 : Document écrit sur le règlement intérieur de l'institution, notamment sur les modalités d'élection ou de nomination aux comités consultatifs et d'évaluation Preuve 2 : Liste de présence aux réunions, comptes rendus de réunion et procès-verbaux de décision Preuve 3 : Liste nominative de la composition des instances de gouvernance
Critère	8	Les parties prenantes externes, spécialistes des TICE, interviennent dans la définition de la stratégie pour l'utilisation des TICE, soit par consultation régulière ou par intégration dans les commissions de prise de décision. Preuve 1 : Existence d'un comité stratégique consultatif, composé de spécialistes des TICE Preuve 2 : Liste des partenaires, des conventions et des procédures de validation des partenariats publics privés Preuve 3 : Existence d'une cellule de veille stratégique et technologique sur les TICE et les besoins de l'environnement socioéconomique Preuve 4 : Document écrit sur la politique de collaboration et de coopération Preuve 5 : Rapport de l'étude de prospection auprès des opérateurs économiques

Référence	A.1.7	L'institution participe à des réseaux, nationaux, régionaux et internationaux ayant trait à la formation.
Critère	1	L'institution met en place des dispositifs nationaux, régionaux et/ou internationaux d'information efficace et d'orientation. Preuve: Document de politique d'information et d'orientation sur les dispositifs nationaux, régionaux, et/ou internationaux
Critère	2	Les réseaux nationaux, régionaux et internationaux ayant pour objet l'offre de formation sont connus et opérationnels. Preuve 1: Rapports annuels d'activité dans le cadre des réseaux nationaux, régionaux, internationaux Preuve 2: Reçus de paiement délivrés par les réseaux / Présentation de tout document de paiement

Référence	A.1.8	L'offre de formation s'inscrit dans un cadre national et international.
Critère	1	Un programme d'information et de sensibilisation sur l'offre de formation au niveau national et international est disponible. Preuve: Liste des offres de formation similaires au niveau national et international
Critère	2	Des étudiants d'horizons divers sont accueillis. Preuve : Liste des étudiants en fonction de leur provenance et leur nationalité

Référence	A.1.9	L'institution développe des partenariats et passe des conventions avec d'autres établissements au plan national, régional et international dans le cadre de cette formation.
Critère	1	L'institution a un poste permanent et fonctionnel pour les relations publiques. Preuve 1 : Existence d'un bureau ou d'un service dédié aux relations extérieures Preuve 2 : Organigramme de l'institution
Critère	2	L'institution sélectionne ses partenaires stratégiques. Preuve : Document de politique de partenariats de l'offre de formation
Critère	3	L'institution signe des conventions inter-établissements et les met en œuvre. Preuve : Conventions signées avec des établissements étrangers
Critère	4	Des échanges d'étudiants sont effectués. Preuve : Liste d'étudiants ayant effectué une mobilité inter- établissement
Critère	5	Des échanges d'enseignants sont effectués. Preuve: Liste d'enseignants ayant effectué une mobilité inter établissement

Référence	A.1.10	La création de l'institution se conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au plan national
Critère	1	L'institution dispose des textes légaux et réglementaires relatif à sa création
		Preuve 1 : Décret/Agrément Preuve 2 : Statut/Règlement intérieur
		Preuve 3 : Organigramme fonctionnel

A.2 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Référence	A.2.1	L'organisation pédagogique est clairement définie et conforme aux exigences du LMD.
Critère	1	Des équipes pédagogiques fonctionnelles et compétentes sont mises en place tant en phase présentielle que distancielle. Preuve 1 : Document de création de l'offre de formation Preuve 2 : Décision de création des équipes pédagogiques avec ses missions et attributions et fonctionnement
Critère	2	Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique, leur objet et leur périodicité sont bien établis. Preuve 1 : Décision de création des équipes pédagogiques avec ses missions et attributions et fonctionnement Preuve 2 : PV de réunions des équipes avec listes de présence
Critère	3	Les objectifs de la formation sont présentés en termes de savoir, savoir- faire, savoir-être. Preuve Syllabi de l'offre de formation formant les ECUE de toutes les UE
Critère	4	L'importance et la place des stages dans la formation sont précisées, de même que les modalités de mise en stage. Preuve 1 : Document de création de l'offre de formation Preuve 2 : Livret de stage de l'étudiant
Critère	5	Les objectifs, modalités et évaluation des projets de stages sont explicités et connus des étudiants. Preuve Livret de stage
Critère	6	Un bureau d'aide à l'insertion professionnelle ou structure équivalente accompagne les étudiants dans le processus de recherche de stages et dans l'élaboration de leur projet professionnel. Preuve 1 : Organigramme de l'institution Preuve 2 : Rapport d'activité du bureau/structure équivalente
Critère	7	Les stages font l'objet de conventions formalisées. Preuve Conventions de stage signées entre l'institution et les organismes socioprofessionnels en cours de validité
Critère	8	Des modules de formation à la recherche et de développement de projet professionnel sont intégrés dans l'offre de formation. Preuve : Maquettes pédagogiques

Critère	9	Une politique pour s'assurer d'une innovation constante et itérative des programmes de cours existe sur l'offre. Preuve : Document écrit sur la politique de gestion de la cohérence du contenu de la formation
Critère	10	Des outils numériques sont proposés aux enseignants pour qu'ils puissent s'entraîner à l'oral et s'enregistrer. Preuve: Disponibilité d'une salle équipée d'outils numériques/d'ingénierie pédagogique
Critère	11	Les productions des intervenants sont archivées en ligne et sont accessibles Preuve 1 : Document écrit sur la politique d'archivage des outils numériques Preuve 2 : Existence de système d'archivage numérique et fiable

Référence	A.2.2	Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes du LMD.
Critère	1	Les valeurs des différentes unités d'enseignement sont définies (UE majeure, mineure, optionnelle/fondamentale, méthodologie, spécialité, libre). Preuve : Maquettes pédagogiques de l'offre de formation
Critère	2	Les volumes horaires de chaque UE sont déterminés. Preuve : Maquettes pédagogiques de l'offre de formation
Critère	3	La formation comprend un ensemble d'unités d'enseignement cohérent avec les objectifs définis. Preuve: Document de création de l'offre de formation/Maquettes pédagogiques
Critère	4	La formation est structurée autour d'un tronc commun formant un socle de connaissances. Preuve: Document de création de l'offre de formation/Maquettes pédagogiques
Critère	5	La formation est déclinée en spécialités ou parcours-type permettant une spécialisation progressive des étudiants. Preuve: Document de création de l'offre de formation/Maquettes pédagogiques
Critère	6	Des modules optionnels permettent aux étudiants d'adapter la formation à leur projet personnel. Preuve : Document de création de l'offre de formation/Maquettes pédagogiques
Critère	7	La formation offre des parcours adaptés au public en formation initiale et en alternance. Preuve : Document de création de l'offre de formation
Critère	8	La formation est capable d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés, etc.). Preuve : Document de création de l'offre de formation
Critère	9	La formation prend en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie et aux nouvelles formes d'enseignement à distance. Preuve : Document de création de l'offre de formation

Référence	A.2.3	L'offre de formation établit clairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat.
Critère	1	L'établissement dispose d'un processus d'approbation du choix de thèmes de recherche. Preuve : Manuel de procédure
Critère	2	L'intervention d'enseignants-chercheurs et/ou de chercheurs associés permet une bonne articulation formation-recherche. Preuve : Descriptif de l'équipe pédagogique et de leur profil.
Critère	3	L'articulation formation-recherche est mise en avant par l'intervention d'enseignants issus de la recherche, du monde socioéconomique et professionnel. Preuve : Descriptif de l'équipe pédagogique et de leur profil
Critère	4	L'offre de formation prend en compte la formation par la recherche (projet ou stage en laboratoire, séminaires, etc.). Preuve 1 : Manuel de procédure/Descriptif de l'offre de formation Preuve 2 : Conventions de stage Preuve 3 : Programme d'animations scientifiques
Critère	5	L'offre de formation prévoit un mécanisme de suivi et d'évaluation des activités de recherche. Preuve Manuel de procédure de suivi et d'évaluation

Référence	A.2.4	Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués.
Critère	1	Les activités d'enseignement et interactions enseignants-enseignés favorisent le développement des apprentissages. Preuve : Syllabi/fiches pédagogiques/plans d'enseignement
Critère	2	Les outils et innovations pédagogiques permettent d'assurer la qualité de la formation. Preuve 1 : Syllabi/fiches pédagogiques Preuve 2 : Document écrit sur la politique de gestion de la cohérence du contenu de la formation
Critère	3	Les procédures qualité relatives à l'apprentissage en ligne sont en place. Preuve 1 : Existence d'un plan de formation du personnel sur les TICE Preuve 2 : Rapports sur la tenue de séminaires de sensibilisation aux formations en ligne, au bénéfice de tous les acteurs Preuve 3 : La cartographie des outils de communication numérique et de télécommunication

Référence	A.2.5	L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre.
Critère	1	L'enseignant explique à quoi serviront les ressources pédagogiques proposées et comment les utiliser. Preuve 1 : Maquette pédagogique Preuve 2 : Syllabi des cours Preuve 3 : Cahier de texte Preuve 4 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	2	Les ressources pédagogiques sont à jour. Preuve 1 : Document de politique de mise à jour des enseignements Preuve 2 : Tout document attestant de la mise à jour des ressources pédagogiques Preuve 3 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux Preuve 4 : Syllabi des cours/fiches pédagogiques
Critère	3	Le cours fait appel à une variété de ressources pédagogiques, incluant, le cas échéant, des alternatives et des ressources en libre accès. Preuve 1 : Maquettes pédagogiques Preuve 2 : Syllabi des cours/fiches pédagogiques Preuve 3 : Document écrit sur la disponibilité des cours en ligne Preuve 4 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	4	Les ressources pédagogiques obligatoires et optionnelles sont clairement distinguées. Preuve 1 : Maquettes pédagogiques Preuve 2 : Syllabi des cours/fiches pédagogiques
Critère	5	La plateforme de formation en ligne contient une bibliographie à jour incluant des liens web. Preuve 1 : Syllabi des cours et/ou Fiche de scénarisation du cours Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	6	Les cours sont correctement médiatisés (texte, son, image, vidéo, multimédia). Preuve 1 : Modèles de cours en ligne ou Plateforme de formation en ligne Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	7	Les textes déposés dans le site du cours sont clairs, bien structurés et rédigés. Preuve 1 : Modèles de cours en ligne ou Plateforme de formation en ligne Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	8	La présentation des ressources pédagogiques est soignée et les documents facilement lisibles. Preuve 1 : Syllabi des cours Preuve 2 : supports physiques de cours Preuve 3 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	9	Toutes les œuvres utilisées dans la production du matériel pédagogique, incluant les ressources externes, sont citées et utilisées adéquatement, dans le respect des directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui. Preuve 1 : supports physiques de cours Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux

Critère	10	L'enseignant invite les étudiants à signaler les problèmes liés aux ressources et à l'accès aux sites web. Preuve 1 : Dispositif d'assistance en ligne Preuve 2 : Procédures d'assistance des étudiants Preuve 3 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	11	La plateforme fournit des liens vers les services et ressources pouvant aider les étudiants à mieux réussir. Preuve : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux

Référence	A.2.6	L'encadrement pédagogique est adéquat.
Critère	1	La formation est encadrée et dispensée par des enseignants qualifiés et compétents. Preuve 1 : CV des enseignants Preuve 2 : Attestation de formation pédagogique en TICE des enseignants Preuve 3 : Responsabilités des enseignants
Critère	2	Les supports pédagogiques et la documentation sont disponibles et fonctionnels. Preuve 1 : Liste d'inventaire des supports pédagogiques de la formation Preuve 2 : Liste d'inventaire des ressources documentaires de la formation
Critère	3	L'enseignement est centré sur l'étudiant-e et encourage son autonomie et sa participation active. Preuve 1 : Syllabi/Fiches pédagogiques Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	4	Pour chaque UE, les modalités d'enseignement (charge de travail, méthodes et moyens pédagogiques, activités d'apprentissage, etc.) sont efficacement communiquées aux étudiant-e-s. Preuve 1 : Syllabi/Fiches pédagogiques Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	5	Des opportunités de formation continue et pédagogique pour le corps enseignant et le personnel de soutien existent. Preuve 1 : Plan de formation continue du PATS et des enseignants-chercheurs et chercheurs Preuve 2 : Plan de formation en pédagogie de production de ressources pour les enseignants-chercheurs
Critère	6	Les partenariats et les collaborations contribuent à l'amélioration de la qualité pédagogique. Preuve : Conventions de partenariat ciblées et en cours de validité

Critère	7	Les pratiques et procédures établies pour la création et la distribution de contenu en ligne sont promues et encouragées. Preuve 1: Guide méthodologique de production de contenus pédagogiques interopérables, respectant les normes de type SCORM (Sharable Content Object Reference Model ou encore LOM, QTI, IMS) Preuve 2: Schéma d'organisation et de processus de production des contenus numériques et des activités pédagogiques distantes, montrant l'implication pertinente du personnel et des apprenants Preuve 3: Existence d'une stratégie de gestion des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle collective Preuve 4: Justificatifs de la participation de spécialistes externes aux activités innovantes
Critère	8	Pour chaque module ou activité, la liste des actions à réaliser par les étudiants est clairement énoncée. Preuve 1 : Syllabi/Fiches pédagogiques Preuve 2 : Cahier de texte Preuve 3 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux

Référence	A.2.7	L'offre de formation intègre une pédagogie flexible et adaptée aux besoins des apprenants dans une perspective d'amélioration continue
Critère	1	Un dispositif d'accompagnement des apprenants au plan cognitif, affectif et métacognitif existe au sein de l'institution. Preuve : Document écrit sur le suivi des apprenants dans les offres de formation bimodale
Critère	2	Une pédagogie flexible et des modèles de prestation de cours sont adoptés pour satisfaire les besoins des différents usagers. Preuve 1 : Dispositif d'apprentissage Preuve 2 : Politique d'évaluation des apprentissages et dispositifs de suivi d'évaluation des apprentissages Preuve 3 : Document écrit sur la constitution des unités d'enseignement, des crédits d'évaluation transférables Preuve 4 : Document écrit sur les informations accessibles sur la plateforme Preuve 5 : Document écrit sur la disponibilité des cours en ligne. Preuve 6 : Document écrit sur l'organisation des T.P. en présentiel et/ou en ligne Preuve 7 : Document écrit sur les modalités d'évaluations pratiques des apprenants

Critère	3	Des systèmes et services sont implantés pour appuyer la communication parmi les apprenants et le personnel. Preuve 1 : Document écrit sur la politique des apprentissages et de suivi d'évaluation des apprentissages Preuve 2 : Document écrit sur la politique de communication interne et externe
Critère	4	Le dispositif d'enseignement à distance fournit un support technique, organisationnel et pédagogique pour ceux qui utilisent les services de l'inscription jusqu'à la diplomation par matériels écrits, des sessions face à face et l'assistance en ligne. Preuve 1 : Annuaire de contact des services supports et accessibilité Preuve 2 : Tutoriels ergonomiques d'exécution des tâches sur l'ENT ou l'intranet Preuve 3 : Nombre de canaux de contact avec les services d'assistance (en ligne, physique, horaires, rapports d'activités, etc.) Preuve 4 : Dispositif d'accompagnement et de suivi des apprenants
Critère	5	Les outils et procédures pour l'évaluation des résultats du processus d'apprentissage y compris l'utilisation de données recueillies des parties prenantes et des diplômés sont pris en considération, pour l'amélioration de la qualité de l'offre de formation Preuve 1 : Qualité du guide d'auto-évaluation Preuve 2 : Périodicité de l'auto-évaluation Preuve 3 : Performance du dispositif de veille stratégique et technologique Preuve 4 : Procédure d'évaluation des résultats d'apprentissage Preuve 5 : Taux d'abandon, de défaillance et de réussite

Référence	A.2.8	L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée.
Critère	1	Les méthodes d'évaluation proposées sont cohérentes avec les méthodes d'enseignement/apprentissage. Preuve 1 : Document de politique d'évaluation des apprentissages. Preuve 2 : Document de politique de communication interne et externe Preuve 3 : Manuel de procédure Preuve 4 : Livret de l'étudiant
Critère	2	Les méthodes d'évaluation sont multiples et sont réparties tout au long de l'année. Preuve 1 : Document de politique d'évaluation des apprentissages Preuve 2 : Document de politique de communication interne et externe Preuve 3 : Manuel de procédures Preuve 4 : Livret de l'étudiant

Critère	3	Les connaissances et les compétences acquises sont périodiquement (au moins semestriellement) évaluées. Preuve 1 : Calendrier académique annuel et semestrialisé Preuve 2 : Document de programmation des évaluations Preuve 3 : Manuel de procédure, PV de délibération
Critère	4	Les différents types d'évaluation prévus dans le cadre de l'offre de formation (Évaluation diagnostique, évaluation formative, auto-évaluation et évaluation sommative utilisées et transposées dans les outils numériques) sont précisés et communiqués à toutes les parties prenantes (enseignants, plateforme, guide de l'étudiant). Preuve 1 : Différentes listes de diffusion Preuve 2 : Calendrier d'évaluation diagnostique pour chaque maquette et modèle de questionnaire Preuve 3 : Service de tickets sur l'ENT, pour les remontées d'informations au cours d'évaluation formative Preuve 4 : Document écrit sur la plateforme, sur les différents types d'évaluation Preuve 5 : Système de diffusion sécurisée des résultats de l'évaluation sommative Preuve 6 : Système de réclamation transparent et indépendant des équipes pédagogiques, directement au niveau des cercles de qualité
Critère	5	Des opportunités d'auto-évaluation continues sont à la disposition des apprenants, pour leur permettre de réfléchir sur leur expérience d'apprentissage. Preuve 1 : Document écrit sur les méthodes d'auto-évaluation utilisées Preuve 2 : Procédure de méthodes d'auto-évaluation utilisée
Critère	6	Les critères de notation sont précisés, diffusés et systématiquement respectés. Preuve 1 : Document de politique d'évaluation des apprentissages. Preuve 2 : Livret de l'étudiant
Critère	7	Les délibérations se déroulent conformément au calendrier établi. Preuve 1 : PV de délibération Preuve 2 : Calendrier académique annuel et semestrialisé
Critère	8	Les résultats des évaluations sont diffusés dans les délais prescrits. Preuve : Archive des résultats diffusés

Critère	9	Des procédures et outils appropriés de sécurisation du processus d'évaluation et la confidentialité des résultats sont disponibles. Preuve 1 : Politique des systèmes et techniques de sécurité Preuve 2 : Politique de confidentialité et gestion des droits d'accès Preuve 3 : Nomenclature des données sensibles Preuve 4 : Politique de gestion des identités numériques (emails, profil des utilisateurs, interaction avec le web social et les réseaux sociaux, création de groupes de d'utilisateurs,) Preuve 5 : Procédures de sécurisation et de gestion des droits d'accès
Critère	10	Des moyens pour détecter le plagiat sont connus des apprenants et des enseignants. Preuve 1 : Existence d'un logiciel pour la détection de plagiat au sein de l'Institution Preuve 2 : Charte de plagiat fixant le taux de similitude (fixé à 20% maximum par le CAMES) Preuve 3 : Rapports de plagiat
Critère	11	Les procédures et modalités de réclamations sont connues et diffusées. Preuve 1 : Manuel de procédure pédagogique Preuve 2 : Diffusion du manuel aux parties prenantes et listes de diffusion Preuve 3 : Procédure de gestion des requêtes Preuve 4 : Formulaire de gestion des requêtes des apprenants Preuve 5 : Délai de réponse garantie aux requêtes des apprenants Preuve 6 : Livret de l'étudiant
Critère	12	Les consignes de l'évaluation et les critères de correction sont clairement présentés. Preuve 1 : Manuel de procédure pédagogique Preuve 2 : Listes de diffusion du manuel aux parties prenantes
Critère	13	Des feedbacks constructifs et compréhensifs sont fournis aux apprenants. Preuve 1 : Document écrit décrivant la procédure de publication des résultats d'évaluation Preuve 2 : Tableau d'affichage des résultats et/ou portail de diffusion des résultats
Critère	14	Les modalités de délivrance des diplômes sont arrêtées et diffusées à toutes les parties prenantes. Preuve : Manuel de procédure de délivrance du diplôme/Livret de l'étudiant

Référence	A.2.9	Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière.
Critère	1	Le choix des activités, des ressources pédagogiques et des technologies est cohérent avec les objectifs généraux et spécifiques. Preuve 1 : Maquettes pédagogiques Preuve 2 : Syllabi/Fiches pédagogiques
Critère	2	Les objectifs de cette évaluation sont définis. Preuve : Document de politique d'évaluation des enseignements
Critère	3	Le délai de correction des évaluations est indiqué. Preuve : Document de politique d'évaluation des enseignements
Critère	4	La périodicité des évaluations des enseignements (programmes de formation) est indiquée et connue de toutes les parties. Preuve: Document de politique d'évaluation des enseignements/programmes
Critère	5	Les progrès, réussites et difficultés des apprenants sont régulièrement analysés en cohérence avec les enseignements. Preuve: Rapports d'évaluation de la politique d'évaluation des programmes
Critère	6	Les curricula sont périodiquement révisés. Preuve : Comptes-rendus et PV des séances de délibération sur la révision des curricula
Critère	7	Les employeurs sont régulièrement consultés. Preuve : Comptes-rendus des séances et réunions avec les employeurs
Critère	8	Les responsables des questions de docimologie sont désignés. Preuve : Décisions et arrêtés portant désignation des responsables de docimologie
Critère	9	Les contenus sont régulièrement actualisés en fonction des avancées de la discipline et de l'évolution des pratiques professionnelles. Preuve : Rapport de révision des contenus des curricula

Référence	A.2.10	Les enseignements sont évalués par les étudiants.
Critère	1	Les objectifs de cette évaluation sont définis. Preuve : Document fixant les objectifs de l'évaluation des enseignements par les étudiants
Critère	2	Un répertoire de critères à prendre en compte dans l'évaluation est élaboré. Preuve Grille/questionnaire d'évaluation
Critère	3	L'évaluation des enseignements par les étudiants est effectivement réalisée. Preuve : Rapport sur l'évaluation des enseignements par les étudiants

Critère	4	Des informations sont périodiquement collectées auprès des anciens diplômés. Preuve : Comptes-rendus des échanges avec les anciens étudiants
Critère	5	Les résultats des évaluations sont pris en compte par les enseignants. Preuve : Rapport sur l'évolution des enseignements
Référence	A.2.11	L'institution crée un cadre propice à l'interaction entre
		étudiants/apprenants.
Critère	1	Les activités favorisant l'interaction entre étudiants sont proposées (création d'une communauté virtuelle d'apprentissage). Preuve 1 : Document de présentation de l'offre de formation Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	2	Des forums ou d'autres espaces d'échanges et de discussion sont présents et bien structurés. Preuve 1 : Document de présentation de l'offre de formation Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	3	Des outils de travail collaboratifs sont proposés aux étudiants. Preuve 1 : Document de présentation de l'offre de formation Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	4	Lors des activités d'échanges et de discussion, la participation attendue des étudiants est clairement énoncée et mesurable. Preuve 1 : Document de présentation de l'offre de formation Preuve 2 : Rapport d'activités individuelles de l'étudiant dans la plateforme
Critère	5	Les règles de création des équipes sont clairement énoncées. Preuve Document de présentation de la formation
Critère	6	Les attentes des étudiants à l'égard de chaque cours sont proposées et prises en compte. Preuve 1 : Document de présentation de l'offre de formation Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	7	Diverses activités sont proposées aux étudiants pour développer leur sentiment d'appartenance au groupe, au programme et à l'Institution. Preuve 1 : Document de présentation de l'offre de formation Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	8	Un ENT collaboratif permettant aux apprenants de collaborer et d'échanger à travers divers moyens (messagerie, forums avec échange ou non de fichiers) existe. Preuve 1 : Existence d'un dispositif numérique facilitant les échanges entre les apprenants Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux

Référence	A.2.12	Les résultats et effets de la formation sont évalués périodiquement.
Critère	1	Le taux des diplômés est mesuré au moins sur une (01) promotion selon le cycle Licence ou Master. Preuve : Tableau du taux des diplômés par genre
Critère	2	L'évolution des effectifs est maîtrisée sur chaque cycle. Preuve : Tableau de l'évolution des effectifs avec les taux de réussite et de rétention sur trois (3) promotions
Critère	3	Une enquête de satisfaction est régulièrement menée auprès des étudiants, des diplômés, des enseignants ainsi que des employeurs. Preuve 1 : Formulaire d'enquête de satisfaction sur chaque cible Preuve 2 : Rapport d'enquête de satisfaction sur chaque cible
Critère	4	Le taux d'insertion professionnelle des diplômés est mesuré. Preuve 1 : Fiches de suivi des diplômés disponibles Preuve 2 : Formulaire d'enquête d'employabilité Preuve 3 : Rapport consolidé de l'enquête
Critère	5	La remise des diplômes aux apprenants est organisée. Preuve 1 : Certification, validité et sécurisation du diplôme Preuve 2 : Document écrit sur l'organisation de la remise du diplôme en présence ou à distance Preuve 3 : Rapports sur les événements organisés pour la valorisation des majors de promotion
Critère	6	Les offres pour l'apprentissage en ligne sont couvertes par un système de modules/crédits équivalents aux autres offres de l'université. Preuve 1 : Maquettes prévoyant une mutualisation de cours à distance et de cours en présentiel. Preuve 2 : Maquettes permettant la mobilité entre les formations en ligne et les formations en présentiel. Preuve 3 : Sélection stratégique des formations bimodales ou hybrides en fonction des coûts de formation. Preuve 4 : Projet de mise en place d'enquêtes périodiques de satisfaction des apprenants, des partenaires et du personnel. Preuve 5 : Document écrit sur la politique de recrutement, d'accueil, d'information, de suivi et d'insertion des apprenants (supports de communication, journées portes ouvertes, etc.). Preuve 6 : Catalogue de diffusion des programmes de formation

Critère	7	Des procédures appropriées sont en place pour garantir la transparence
		et la reconnaissance de tous les crédits d'évaluation et toutes les qualifications de l'établissement.
		Preuve 1 : Maquettes et catalogue de diffusion des programmes de formation intégrant les spécificités des enseignements ouverts à distance
		Preuve 2 : Cahier de procédures d'accès aux dossiers des apprenants et des droits des bénéficiaires des formations bimodales, à contrôler leurs données personnelles
		Preuve 3 : Document précisant la prise en compte de la modularité des unités d'enseignement, pour permettre la mobilité et les prestations commerciales
		Preuve 4 : Document d'approbation nationale et éventuellement internationale, de l'offre de formation
		Preuve 5 : Document écrit sur le plan architectural de l'offre, par rapport au LMD et précisant les valeurs en crédits d'évaluation des différentes unités d'enseignement

A.3 - GESTION DES RESSOURCES D'APPRENTISSAGE

Référence	A.3.1	L'institution dispose d'un mécanisme de gestion des ressources pour l'apprentissage.
Critère	1	Toutes les procédures basées sur la technologie sont testées convenablement, selon les meilleures pratiques du secteur. Preuve 1 : Rapports sur l'expression des besoins du service de formation bimodale Preuve 2 : Existence d'un document décrivant les processus métiers et supports impliqués dans la gestion des formations en ligne, d'accès aux ressources et aux activités pédagogiques et administratives de l'environnement numérique de travail (ENT) Preuve 3 : Fourniture d'une note de cadrage, du cahier des charges ou du cahier des spécifications techniques de l'ENT Preuve 4 : Justificatifs de l'exécution de tests « utilisateur » pour chaque type d'interaction avec l'ENT et des résultats de performance : nombre de connexions simultanées, redondance, délais de communication et de téléchargement,
Critère	2	L'établissement dispose d'une politique d'archivage pour le matériel d'apprentissage. Preuve 1 : Projet de déploiement d'une interface administrateur qui ouvre les droits d'édition aux équipes pédagogiques et administratives, selon leurs droits d'accès Preuve 2 : Intégration des liens web vers l'ENT sur le site internet et/ou intranet de l'établissement Preuve 3 : Intégration d'un dispositif de traçabilité des usages numériques et des équipements pour chaque catégorie d'acteur Preuve 4 : Document précisant la périodicité pour l'archivage numérique des ressources et projet d'intégration des bilans dans le rapport d'auto-évaluation

Critère	3	Les pratiques et procédures établies pour la création et la distribution de contenu en ligne sont promues et encouragées. Preuve 1 : Projet d'élaboration des modes d'emploi de l'ENT avec des tutoriels accessibles (audiovisuels, présentations visuelles,) Preuve 2 : Technologies numériques supports de la formation en ligne interopérables avec les standards du web de données (XML, SCORM, HTML 5) Preuve 3 : Expression des besoins en équipements et infrastructures, pour permettre la continuité des activités 24H/24H et 7J/7J (énergie, sécurisation des locaux). Preuve 4 : Plan de formation du personnel à l'ENT
Critère	4	Des indicateurs permettent de tracer l'utilisation par les apprenants des ressources d'apprentissage utilisées dans les procédures d'évaluation. Preuve 1 : Schéma d'organisation des cercles qualité Preuve 2 : Existence des règles de collecte, de traitement et partage des données capturées par l'ENT, auprès des cercles qualité Preuve 3 : Résultats d'enquêtes de satisfaction auprès des apprenants Preuve 4 : Dispositif de réclamation qui protège l'anonymat des usagers non satisfaits des outils, des contenus ou de la progression de la formation bimodale Preuve 5 : Rapports d'activités périodiques des activités de l'apprenant Preuve 6 : Document montrant le Budget du coût de fonctionnement pour le traitement de ces rapports ; document de synthèse des résultats et diffusion auprès des équipes pédagogiques voire des apprenants Preuve 7 : Dispositif de suivi de la progression pédagogique de l'apprenant Preuve 8 : Existence d'un document sur la disponibilité des ressources d'apprentissage en mode déconnecté
Critère	5	L'espace numérique de formation est une plateforme (ou site web) sur laquelle le formateur peut déposer de ressources pédagogiques ou créer des parcours de formation (ressources pédagogiques, activités, évaluation) auxquels ont accès les apprenants. Preuve 1 : Schéma d'organisation des cercles de qualité Preuve 2 : Existence des dispositifs numériques de création des parcours de formation

Référence	A.3.2	L'institution met à la disposition des apprenants un système d'information.
Critère	1	Toutes les procédures administratives se font sur l'intranet/extranet de l'institution. Preuve 1 : Procédure d'inscription administrative et pédagogique. Preuve 2 : Procédure d'accueil, de recrutement, d'information et de communication. Preuve 3 : Document écrit sur des exemples de dossiers d'inscription, de recrutement des candidats présélectionnés Preuve 4 : Document écrit sur les coûts des formations bimodales Preuve 5 : Document écrit sur la sécurité et la confidentialité des données
Critère	2	Toutes les informations, les cours et les emplois du temps sont notifiés aux apprenants à travers un dispositif de communication. Preuve 1 : Scénarios d'usage de l'ENT Preuve 2 : Dispositif de communication interne et externe du campus (portail web, réseaux sociaux, serveur sms,) Preuve 3 : Interface d'administration prévue sur l'ENT
Critère	3	Des informations écrites et détaillées sur chaque cours sont transmises aux apprenants. Preuve 1 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux. Preuve 2 : Scénarios d'usage de l'ENT Preuve 3 : Scénarios de production de contenus pédagogiques numériques aux normes des systèmes d'e-learning interopérables (contenus, conteneur de fichier, description, base de données, indexation, registres)
Critère	4	Un soutien personnalisé pour l'apprentissage méthodologique, technique et organisationnel est disponible. Preuve 1 : Cahier des charges indiquant le délai de réponse garantie aux apprenants et les règles de suivi Preuve 2 : Traçabilité des activités pouvant permettre d'ajuster l'accompagnement (contenus, fréquence) et d'évaluer la progression pédagogique de l'apprenant Preuve 3 : Document écrit sur les listes, qualifications, responsabilités des ressources humaines impliquées dans la formation à distance Preuve 4 : Document écrit sur les procédures d'accès à la bibliothèque virtuelle/infothèque Preuve 5 : Document écrit sur la description de la plateforme contenant les renseignements utiles et les calendriers des cours en ligne Preuve 6 : Document écrit sur la description de la méthode de suivi et de soutien des apprenants Preuve 7 : Nombre d'enseignants au tutorat (ratio d'encadrement suivant le nombre d'apprenants par tuteur, nombre d'enseignants formés au tutorat) Preuve 8 : Accès aux coordonnées des équipes enseignantes et administratives et mise en œuvre de permanences à distance, via un système de messagerie instantanée et différée

Critère	5	Les apprenants sont formés à l'utilisation des TICE dans le but de faciliter leur apprentissage. Preuve 1 : Liste des formations et/ou des matériels éducationnels fournis aux apprenants Preuve 2 : Système de réservation et d'attribution des matériels mutualisables ou prêtés pour la réalisation des travaux individuels et collectifs Preuve 3 : Accès à ces salles sur site pour la réalisation des travaux Preuve 4 : Existence de salles de formation ou d'autoformation au TICE
Critère	6	Les apprenants disposent d'un identifiant pour accéder aux ressources pédagogiques. Preuve 1: Une bibliothèque virtuelle mise à la disposition des apprenants distants, avec la possibilité de consulter des fonds documentaires numériques récents Preuve 2: Un accès sécurisé distant aux archives administratives (relevés de notes, états de la scolarité, de l'inscription, des enrôlements dans les cours et/ou les formations,) Preuve 3: Statistiques hebdomadaires de connexion des apprenants

Référence	A.3.3	L'institution est engagée dans la formation et l'accompagnement du personnel impliqué dans la formation bimodale.
Critère	1	Les directives de conception et de prestation des cours sont disponibles pour le personnel concerné. Preuve 1 : Document écrit sur la procédure de création de ressources numériques Preuve 2 : Document écrit sur la liste des enseignants, qualifications et responsabilités dans l'offre de formation Preuve 3 : Salle d'ingénierie pédagogique
Critère	2	Les supports méthodologiques, organisationnels et techniques pour toutes les personnes souhaitant développer leurs ressources d'apprentissage en ligne sont en place dans toute l'institution. Preuve: Document présentant ces supports méthodologiques, organisationnels et techniques
Critère	3	Des services techniques pour encourager l'interaction du personnel sont mis en place. Preuve : Document sur les services techniques disponibles

Critère	4	L'institution dispose d'une politique de formation du personnel aux TICE Preuve 1 : Listes et plans de formation aux TICE avec un calendrier adapté aux contraintes du personnel Preuve 2 : Programmes de séminaires et lettres d'engagement des intervenants Preuve 3 : Dispositifs de valorisation (symbolique, financier, organisationnel) des acteurs participants à la diffusion des bonnes pratiques, au sein des formations à distance et au-delà Preuve 4 : Certifications/Attestations offertes au personnel lors des formations. Preuve 5 : Référentiel de compétences des acteurs de la formation à distance
		alotanoc

Référence	A.3.4	Des outils et mécanismes garantissant la sécurité et le fonctionnement de la formation bimodale existent au sein de l'institution.
Critère	1	Le personnel et les apprenants ont un accès unique ou différent aux différentes applications. Preuve 1 : Procédure d'attribution d'un mot de passe / Identification unique S.S.O. (Single Sign On) Preuve 2 : Guide de sensibilisation à la sécurité des données personnelles Preuve 3 : Service interconnecté avec la scolarité et l'administration centrale, soit par voie de fichiers interopérables, soit par intégration technologique
Critère	6	Un plan de continuité de service de l'ensemble du dispositif existe au sein de l'institution. Preuve 1 : Capacités des serveurs de sauvegardes. Preuve 2 : Localisation hors site des serveurs de sauvegardes/serveurs miroirs avec contrats de prestation avec les fournisseurs Preuve 3 : Enregistrements des maintenances (Fiches d'intervention du personnel technique) Preuve 4 : Procédure de continuité de service Preuve 5 : Procédure de reprise après sinistre Preuve 6 : Bases de sauvegardes (sites et redondances de sauvegarde)

Référence	A.3.5	Une politique de ressources humaines en formation bimodale existe au sein de l'institution.
Critère	1	Une cellule de spécialistes compétents en formation à distance pour la conduite de l'offre de formation est créée et fonctionnelle. Preuve: Document écrit sur la liste, qualifications, responsabilités des ressources (enseignants, personnel technique et administratif) impliquées dans la formation en ligne/à distance, pour la conduite de l'offre
Critère	2	Les analyses des besoins du personnel enseignant sont régulièrement réalisées, à travers des évaluations des compétences du personnel ou des processus d'auto-évaluation. Preuve 1 : Procédure d'évaluation annuelle du personnel Preuve 2 : Document écrit sur la liste, qualifications, responsabilités des ressources humaines impliquées dans la formation à distance/en ligne, pour la conduite de l'offre
Critère	3	Les dispositifs de formation du personnel chargé des services d'apprentissage pour les soutenir dans le processus de migration de l'enseignement classique ou en présentiel vers l'enseignement à distance/ en ligne sont disponibles. Preuve 1 : Catalogue de formation et certification du personnel Preuve 2 : Document écrit sur la politique de l'institution sur le matériel de formation
Critère	4	Tout le personnel responsable de la conception des cours est soumis à un processus d'apprentissage et d'évaluation par les pairs. Preuve 1 : Directives en matière de publication scientifique Preuve 2 : Liste des publications Preuve 3 : Attestation de communication des conférences, colloques, etc. Preuve 4 : Liste des communications

ARCHITECTURE DU REFERENTIEL D'ACCREDITATION DES OFFRES DE FORMATION **CERTIFIANTE BIMODALE**

DOAMINE	CHAMPS		REFERENCES	CRITERES	PREUVES
		B11	L'offre de formation répond à une demande de formation	1	3
		B12	Des liens sont établis avec les milieux socioprofessionnels de la zone	4	4
		B13	L'offre de formation est adaptée aux spécificités de l'environnement local, scientifique et socioprofessionnel et tient compte du contexte national et international	8	8
	B1 - CONTEXTE DE	B14	L'offre de formation est pertinente et en cohérence avec le projet de l'institution et ses ressources	5	9
	L'ETABLISSEMENT ET STRATEGIE DE L'OFFRE	B15	L'offre de formation intègre une stratégie d'apprentissage à distance et une autre stratégie en présentiel et dispose d'un environnement propice aux TICE	8	22
		B16	L'institution développe des partenariats et signe des conventions avec d'autres établissements au plan national, régional et international dans le cadre de cette formation.	3	4
		B17	La création de l'institution se conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au plan national	1	3
		7		30	53
		B21	L'organisation pédagogique est clairement définie	5	5 8
		B22	Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués	3	6
		B23	L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre	11	29
		B24	L'encadrement pédagogique est adéquat	8	19
	B2 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE	B25	L'offre de formation intègre une pédagogie flexible et adaptée aux besoins des apprenants dans une perspective d'amélioration continue	5	18
		B26	L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée	13	41
		B27	Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière	9	10
		B28	Les enseignements sont évalués par les étudiants	5	5
		B29	Les résultats et effets de la formation sont évalués périodiquement	4	8
		9		63	144
		B31	L'institution dispose d'un mécanisme de gestion des ressources pour l'apprentissage	5	22
		B32	L'institution met à la disposition des apprenants un système d'information	6	26
	B3 - GESTION DES RESSOURCES D'APPRENTISSAGE	B33	L'institution est engagée dans la formation et l'accompagnement du personnel impliqué dans la formation bimodale	4	10
		B34	Des outils et mécanismes garantissant la sécurité et le fonctionnement de la formation bimodale existent au sein de l'institution	6	27
		5		25	94
	3	22		118	291

B - OFFRE DE FORMATION CERTIFIANTE BIMODALE

B.1 - CONTEXTE DE L'ÉTABLISSEMENT ET STRATÉGIE DE L'OFFRE

Référence	B.1.1	L'offre de formation répond à une demande de formation.
Critère	1	L'ensemble des métiers du bassin pour lesquels l'on forme est déterminé. Preuve 1 : Rapport d'études de marché Preuve 2 : Document écrit sur les fondements/justifications des programmes de formation Preuve 3 : Document de création de l'offre de formation

Référence	B.1.2	Des liens sont établis avec les milieux socioprofessionnels de la zone.
Critère	1	Une prospection auprès des milieux socioprofessionnels a été réalisée. Preuve : Rapport de prospection auprès des milieux socioprofessionnels
Critère	2	Les attentes des milieux socioprofessionnels de la zone sont identifiées. Preuve : Liste des attentes des opérateurs économiques de la zone (voir rapport de prospection auprès des milieux socioprofessionnels)
Critère	3	Un cadre de coopération avec les opérateurs économiques existe. Preuve : Conventions de partenariat signées et à jour
Critère	4	Les milieux socioprofessionnels sont impliqués dans la conception de l'offre de formation. Preuve : PV des rencontres avec les milieux socioprofessionnels pour la conception de l'offre de formation

Référence	B.1.3	L'offre de formation est adaptée aux spécificités de l'environnement local, scientifique et socioprofessionnel et tient compte du contexte national et international.
Critère	1	L'offre de formation est adaptée aux spécificités locales et est conforme au choix stratégique national et international. Preuve : Document de création de l'offre de formation
Critère	2	L'offre de formation présente une partie en présentiel et une autre à distance avec une répartition équilibrée des enseignements. Preuve: Document de création de l'offre de formation/Maquettes pédagogiques
Critère	3	L'offre de formation informe sur les prérequis, les parcours, les modalités de prise en compte de la VAE Preuve : Document de création de l'offre de formation
Critère	4	L'offre de formation présente un programme détaillé incluant les capacités ou compétences professionnelles visées. Preuve : Document de création de l'offre de formation

Critère	5	L'offre de formation est approuvée selon la procédure en vigueur dans l'institution. Preuve: Arrêtés/décisions de création de l'offre de formation par l'institution
Critère	6	L'offre de formation permet l'acquisition des principaux concepts et méthodes de la spécialité et correspondent, pour le domaine considéré, aux standards reconnus sur le plan international. Preuve: Document de création de l'offre de formation (Maquettes pédagogiques)
Critère	7	L'offre de formation favorise l'articulation entre les savoirs théoriques et pratiques. Preuve : Syllabi des ECUE formant l'UE
Critère	8	La formation permet à l'apprenant d'acquérir des compétences additionnelles opérationnelles utiles à son service. Preuve: Document de création de l'offre de formation (Maquettes pédagogiques)

Référence	B.1.4	L'offre de formation est pertinente et en cohérence avec le projet de l'institution et ses ressources.	
Critère	1	La conformité de l'offre de formation avec le plan de développement institutionnel est établie. Preuve 1 : Document de création de l'offre de formation Preuve 2 : Document écrit sur les missions de l'institution dans le domaine de la formation Preuve 3 : Plan de développement/Plan stratégique de l'institution sur la formation	
Critère	2	La formation a une dimension enseignement générale et pratique. Preuve Document de création de l'offre de formation	
Critère	3	La formation conduit à l'obtention d'un certificat délivré par l'institution et reconnu au plan national Preuve : Texte habilitant l'institution à délivrer les certificats et les attestations	
Critère	4	Les conditions d'admission des apprenants sont définies, communiquées et accessibles à toutes les parties prenantes. Preuve 1 : Document fixant les conditions d'admission des apprenants Preuve 2 : Canaux de diffusion de la procédure aux parties prenantes	
Critère	5	L'évolution des effectifs des apprenants démontrant la capacité d'attraction et de rétention de l'offre est analysée. Preuve 1 : Rapport d'analyse de l'évolution des effectifs Preuve 2 : Décision de restructuration de l'offre de formation	

Référence	B.1.5	L'offre de formation intègre une stratégie d'apprentissage à distance et une autre stratégie en présentiel et dispose d'un environnement propice aux TICE.
Critère	1	L'offre de formation présente clairement les moments de formation en présentiel et à distance en termes de temps, d'alternance des phases présentielles et distancielles, de type d'activités. Preuve 1 : Maquettes pédagogiques Preuve 2 : Fiches de scénarisation validées par les instances académiques
Critère	2	L'offre de formation décrit et atteste l'adaptation des modalités pédagogiques aux objectifs de la formation Preuve 1 : Document de création de l'offre de formation Preuve 2 : Existence d'un centre de ressources numériques fonctionnel et disposant d'espaces virtuels d'apprentissage et tiers lieux au sein de l'établissement
Critère	3	Un centre de ressources technologiques et pédagogiques impliqué dans l'offre de formation à distance et en présentiel nécessaire à la formation est disponible. Preuve: Texte de création du centre de ressources numériques fonctionnel et disposant d'un espace de connexion, d'une infothèque, au sein de l'établissement
Critère	4	Les procédures qualité relatives à l'apprentissage en présentiel et à distance sont en place. Preuve 1 : Rapports sur les contrôles de qualité ou des standards spécifiques à l'apprentissage en ligne et à la formation bimodale Preuve 2 : Manuel qualité pour la formation bimodale au sein de la charte qualité générale explicitant clairement les engagements de l'établissement
Critère	5	Les procédures pour s'assurer de la visibilité et de la transparence des méthodes, outils et résultats de l'apprentissage en présentiel et à distance et aussi bien pour les apprenants que pour la communauté académique sont disponibles. Preuve 1 : Procédure d'inscription pédagogique à l'offre de formation bimodale et aux parcours personnalisés Preuve 2 : Document écrit sur les modalités de contrôle des connaissances Preuve 3 : Catalogues des maquettes des formations certifiantes, décrivant l'architecture des enseignements, les relations entre les formations, les profils des équipes pédagogiques, la description de l'environnement numérique de travail et les calendriers Preuve 4 : Nomenclature des supports de communication (mode d'emploi, information pratique, catalogues)

Critère	6	Des mécanismes et procédures adaptés pour supporter une coordination efficace entre les cours à distance et les unités/départements de l'institution existent. Preuve 1 : Document écrit sur les normes et procédures de gouvernance sur l'institution ou du programme de formation Preuve 2 : Document écrit sur le règlement intérieur de l'institution, faisant apparaître les responsabilités et les modalités de soumission d'un projet de formation bimodale Preuve 3 : Organigramme général et schéma d'organisation de l'organe de gestion des formations certifiantes bimodales
Critère	7	Les parties prenantes à l'interne sont représentées dans les structures de prise de décision de l'établissement, et particulièrement celles concernant les politiques des TICE. Preuve 1 : Document écrit sur le règlement intérieur de l'institution, notamment sur les modalités d'élection ou de nomination aux comités consultatifs et d'évaluation Preuve 2 : Liste de présence aux réunions, comptes rendus de réunion et procès-verbaux de décision Preuve 3 : Liste nominative de la composition des instances de gouvernance
Critère	8	Les parties prenantes externes, spécialistes des TICE, interviennent dans la définition de la stratégie pour l'utilisation des TICE, soit par consultation régulière ou par intégration dans les commissions de prise de décision. Preuve 1 : Existence d'un comité stratégique consultatif, composé de spécialistes des TICE Preuve 2 : Liste des partenaires, des conventions et des procédures de validation des partenariats publics privés Preuve 3 : Existence d'une cellule de veille stratégique et technologique sur les TICE et les besoins de l'environnement socioéconomique Preuve 4 : Document écrit sur la politique de collaboration et de coopération Preuve 5 : Rapport de l'étude de prospection auprès des opérateurs économiques

Référence	B.1.6	L'institution développe des partenariats et passe des conventions avec le milieu professionnel au plan national, régional et international dans le cadre de cette formation.
Critère	1	L'institution a un poste permanent et fonctionnel pour les relations publiques. Preuve 1 : Existence d'un bureau ou d'un service dédié aux relations extérieures Preuve 2 : Organigramme de l'institution
Critère	2	L'institution sélectionne ses partenaires stratégiques. Preuve : Document de politique de partenariats de l'offre de formation

Critère	3	L'institution signe des conventions de partenariat et les met en œuvre. Preuve : Conventions signées avec des partenaires du milieu professionnel	
Référence	B.1.7	La création de l'institution se conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au plan national	
Critère	1	L'institution dispose des textes légaux et réglementaires relatifs à sa création Preuve 1 : Décret/Agrément Preuve 2 : Statut/Règlement intérieur Preuve 3 : Organigramme fonctionnel	

B.2 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Référence	B.2.1	L'organisation pédagogique est clairement définie	
Critère	1	Des équipes pédagogiques fonctionnelles et compétentes sont mises en place tant en phase présentielle que distancielle. Preuve 1 : Document de création de l'offre de formation Preuve 2 : Décision de création des équipes pédagogiques avec ses missions et attributions et fonctionnement	
Critère	2	Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique, leur objet et leur périodicité sont bien établis. Preuve 1 : Décision de création des équipes pédagogiques avec ses missions et attributions et fonctionnement Preuve 2 : PV de réunions des équipes avec listes de présence	
Critère	3	Les objectifs de la formation sont présentés en termes de savoir, savoir- faire, savoir-être. Preuve : Syllabi de l'offre de formation formant certifiante	
Critère	4	Des outils numériques sont proposés aux enseignants pour qu'ils puissent s'entraîner à l'oral et s'enregistrer. Preuve: Disponibilité d'une salle équipée d'outils numériques/d'ingénierie pédagogique	
Critère	5	Les productions des intervenants sont archivées en ligne et sont accessibles Preuve 1 : Document écrit sur la politique d'archivage des outils numériques Preuve 2 : Existence de système d'archivage numérique et fiable	

Référence	B.2.2	Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués.
Critère	1	Les activités d'enseignement et interactions enseignants-enseignés favorisent le développement des apprentissages. Preuve : Syllabi/fiches pédagogiques/plans d'enseignement

Critère	2	Les outils et innovations pédagogiques permettent d'assurer la qualité de la formation. Preuve 1 : Syllabi/fiches pédagogiques Preuve 2 : Document écrit sur la politique de gestion de la cohérence du contenu de la formation
Critère	3	Les procédures qualité relatives à l'apprentissage en ligne sont en place. Preuve 1 : Existence d'un plan de formation du personnel sur les TICE Preuve 2 : Rapports sur la tenue de séminaires de sensibilisation aux formation en ligne, au bénéfice de tous les acteurs Preuve 3 : La cartographie des outils de communication numérique et de télécommunication

Référence	B.2.3	L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre
Critère	1	L'enseignant explique à quoi serviront les ressources pédagogiques proposées et comment les utiliser. Preuve 1 : Maquette pédagogique Preuve 2 : Syllabi des cours Preuve 3 : Cahier de texte Preuve 4 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	2	Les ressources pédagogiques sont à jour. Preuve 1 : Document de politique de mise à jour des enseignements Preuve 2 : Tout document attestant de la mise à jour des ressources pédagogiques Preuve 3 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux Preuve 4 : Syllabi des cours/fiches pédagogiques
Critère	3	Le cours fait appel à une variété de ressources pédagogiques, incluant, le cas échéant, des alternatives et des ressources en libre accès. Preuve 1 : Maquettes pédagogiques Preuve 2 : Syllabi des cours/fiches pédagogiques Preuve 3 : Document écrit sur la disponibilité des cours en ligne Preuve 4 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	4	Les ressources pédagogiques obligatoires sont clairement distinguées. Preuve 1 : Maquettes pédagogiques Preuve 2 : Syllabi des cours/fiches pédagogiques

Critère	5	La plateforme de formation en ligne contient une bibliographie à jour incluant des liens web. Preuve 1 : Syllabi des cours et/ou Fiche de scénarisation du cours Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	6	Les cours sont correctement médiatisés (texte, son, image, vidéo, multimédia). Preuve 1 : Modèles de cours en ligne ou Plateforme de formation en ligne Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	7	Les textes déposés dans le site du cours sont clairs, bien structurés et rédigés. Preuve 1 : Modèles de cours en ligne ou Plateforme de formation en ligne Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	8	La présentation des ressources pédagogiques est soignée et les documents facilement lisibles. Preuve 1 : Syllabi des cours Preuve 2 : supports physiques de cours Preuve 3 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	9	Toutes les œuvres utilisées dans la production du matériel pédagogique, incluant les ressources externes, sont citées et utilisées adéquatement, dans le respect des directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui. Preuve 1 : supports physiques de cours Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	10	L'enseignant invite les apprenants à signaler les problèmes liés aux ressources et à l'accès aux sites web. Preuve 1 : Dispositif d'assistance en ligne Preuve 2 : Procédures d'assistance des apprenants Preuve 3 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	11	La plateforme fournit des liens vers les services et ressources pouvant aider les apprenants à mieux réussir. Preuve : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux

Référence	B.2.4	L'encadrement pédagogique est adéquat.
Critère	1	La formation est encadrée et dispensée par des enseignants qualifiés et compétents. Preuve 1 : CV des enseignants Preuve 2 : Attestation de formation pédagogique en TICE des enseignants Preuve 3 : Responsabilités des enseignants
Critère	2	Les supports pédagogiques et la documentation sont disponibles et fonctionnels. Preuve 1 : Liste d'inventaire des supports pédagogiques de la formation Preuve 2 : Liste d'inventaire des ressources documentaires de la formation
Critère	3	L'enseignement est centré sur l'apprenant et encourage son autonomie et sa participation active. Preuve 1 : Syllabi/Fiches pédagogiques Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	4	Pour chaque offre, les modalités d'enseignement (charge de travail, méthodes et moyens pédagogiques, activités d'apprentissage, etc.) sont efficacement communiquées aux apprenants. Preuve 1 : Syllabi/Fiches pédagogiques Preuve 2 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux
Critère	5	Des opportunités de formation continue et pédagogique pour le corps enseignant et le personnel de soutien existent. Preuve 1 : Plan de formation continue du PATS et des enseignants-chercheurs et chercheurs Preuve 2 : Plan de formation en pédagogie de production de ressources pour les enseignants-chercheurs
Critère	6	Les partenariats et les collaborations contribuent à l'amélioration de la qualité pédagogique. Preuve Conventions de partenariat ciblées et en cours de validité
Critère	7	Les pratiques et procédures établies pour la création et la distribution de contenu en ligne sont promues et encouragées. Preuve 1: Guide méthodologique de production de contenus pédagogiques interopérables, respectant les normes de type SCORM (Sharable Content Object Reference Model ou encore LOM, QTI, IMS) Preuve 2: Schéma d'organisation et de processus de production des contenus numériques et des activités pédagogiques distantes, montrant l'implication pertinente du personnel et des apprenants Preuve 3: Existence d'une stratégie de gestion des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle collective Preuve 4: Justificatifs de la participation de spécialistes externes aux activités innovantes

Critère	8	Pour chaque module ou activité, la liste des actions à réaliser par les apprenants est clairement énoncée. Preuve 1 : Syllabi/Fiches pédagogiques Preuve 2 : Cahier de textes Preuve 3 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux

Référence	B.2.5	L'offre de formation intègre une pédagogie flexible et adaptée aux besoins des apprenants dans une perspective d'amélioration continue
Critère	1	Un dispositif d'accompagnement des apprenants au plan cognitif, affectif et métacognitif existe au sein de l'institution. Preuve: Document écrit sur le suivi des apprenants dans les offres de formation bimodale
Critère	2	Une pédagogie flexible et des modèles de prestation de cours sont adoptés pour satisfaire les besoins des différents usagers. Preuve 1 : Dispositif d'apprentissage Preuve 2 : Politique d'évaluation des apprentissages et dispositifs de suivi d'évaluation des apprentissages Preuve 3 : Document écrit sur la constitution des unités d'enseignement, des crédits d'évaluation transférables Preuve 4 : Document écrit sur les informations accessibles sur la plateforme Preuve 5 : Document écrit sur la disponibilité des cours en ligne. Preuve 6 : Document écrit sur l'organisation des T.P. en présentiel et/ou en ligne. Preuve 7 : Document écrit sur les modalités d'évaluations pratiques des apprenants
Critère	3	Des systèmes et services sont implantés pour appuyer la communication parmi les apprenants et le personnel. Preuve 1 : Document écrit sur la politique des apprentissages et de suivi d'évaluation des apprentissages Preuve 2 : Document écrit sur la politique de communication interne et externe
Critère	4	Le dispositif d'enseignement à distance fournit un support technique, organisationnel, et pédagogique pour ceux qui utilisent les services de l'inscription jusqu'à la certification par matériels écrits, des sessions face à face et l'assistance en ligne. Preuve 1 : Annuaire de contact des services supports et accessibilité Preuve 2 : Tutoriels ergonomiques d'exécution des tâches sur l'ENT ou l'intranet Preuve 3 : Nombre de canaux de contact avec les services d'assistance (en ligne, physique, horaires, rapports d'activités, etc.) Preuve 4 : Dispositif d'accompagnement et de suivi des apprenants

Critère	5	Les outils et procédures pour l'évaluation des résultats du processus d'apprentissage y compris l'utilisation de données recueillies des parties prenantes et des diplômés sont pris en considération, pour l'amélioration de la qualité de l'offre de formation
		Preuve 1 : Qualité du guide d'auto-évaluation Preuve 2 : Périodicité de l'auto-évaluation
		Preuve 3 : Performance du dispositif de veille stratégique et technologique
		Preuve 4 : Procédure d'évaluation des résultats d'apprentissage Preuve 5 : Taux d'abandon, de défaillance et de réussite

Référence	B.2.6	L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée.
Critère	1	Les méthodes d'évaluation proposées sont cohérentes avec les méthodes d'enseignement/apprentissage. Preuve 1 : Document de politique d'évaluation des apprentissages. Preuve 2 : Document de politique de communication interne et externe Preuve 3 : Manuel de procédure Preuve 4 : Livret de l'étudiant
Critère	2	Les méthodes d'évaluation sont multiples et sont réparties tout au long de la durée de formation. Preuve 1 : Document de politique d'évaluation des apprentissages Preuve 2 : Document de politique de communication interne et externe Preuve 3 : Manuel de procédures Preuve 4 : Livret de l'étudiant
Critère	3	Les connaissances et les compétences acquises sont périodiquement évaluées. Preuve 1 : Document de programmation des évaluations Preuve 2 : Manuel de procédure, PV de délibération
Critère	4	Les évaluations sont en adéquation avec les objets de la formation. Preuve 1 : Corrélation entre le contenu des évaluations et les objectifs de la formation Preuve 2 : PV de séances d'harmonisation des contenus des évaluations avec les objectifs pédagogiques des enseignements dispensés

Critère	4	Les différents types d'évaluation prévus dans le cadre de l'offre de formation (Évaluation diagnostique, évaluation formative, auto-évaluation et évaluation sommative utilisées et transposées dans les outils numériques) sont précisés et communiqués à toutes les parties prenantes (enseignants, plateforme, guide de l'apprenant). Preuve 1 : Différentes liste de diffusion Preuve 2 : Calendrier d'évaluation diagnostique pour chaque maquette et modèle de questionnaire Preuve 3 : Service de tickets sur l'ENT, pour les remontées d'informations au cours d'évaluation formative Preuve 4 : Document écrit sur la plateforme, sur les différents types d'évaluation Preuve 5 : Système de diffusion sécurisée des résultats de l'évaluation sommative Preuve 6 : Système de réclamation transparent et indépendant des équipes pédagogiques, directement au niveau des cercles de qualité
Critère	5	Des opportunités d'auto-évaluation continues sont à la disposition des apprenants pour leur permettre de réfléchir sur leur expérience d'apprentissage. Preuve 1 : Document écrit sur les méthodes d'auto-évaluation utilisées Preuve 2 : Procédure de méthodes d'auto-évaluation utilisée
Critère	6	Les critères de notation sont précisés, diffusés et systématiquement respectés. Preuve 1 : Document de politique d'évaluation des apprentissages Preuve 2 : Livret de l'apprenant
Critère	7	Les délibérations se déroulent conformément au calendrier établi. Preuve 1 : PV de délibération Preuve 2 : Document de politique d'évaluation des apprentissages
Critère	8	Les résultats des évaluations sont diffusés dans les délais prescrits. Preuve : Archive des résultats diffusés
Critère	9	Des procédures et outils appropriés de sécurisation du processus d'évaluation et la confidentialité des résultats sont disponibles. Preuve 1 : Politique des systèmes et techniques de sécurité Preuve 2 : Politique de confidentialité et gestion des droits d'accès Preuve 3 : Nomenclature des données sensibles Preuve 4 : Politique de gestion des identités numériques (emails, profil des utilisateurs, interaction avec le web social et les réseaux sociaux, création de groupes d'utilisateurs,) Preuve 5 : Procédures de sécurisation et de gestion des droits d'accès

Critère	10	Les procédures et modalités de réclamations sont connues et diffusées. Preuve 1 : Manuel de procédure pédagogique Preuve 2 : Diffusion du manuel aux parties prenantes et listes de diffusion Preuve 3 : Procédure de gestion des requêtes Preuve 4 : Formulaire de gestion des requêtes des apprenants Preuve 5 : Délai de réponse garantie aux requêtes des apprenants Preuve 6 : Livret de l'apprenant
Critère	11	Les consignes de l'évaluation et les critères de correction sont clairement présentés. Preuve 1 : Manuel de procédure pédagogique Preuve 2 : Listes de diffusion du manuel aux parties prenantes
Critère	12	Des feedbacks constructifs et compréhensifs sont fournis aux apprenants. Preuve 1 : Document écrit décrivant la procédure de publication des résultats d'évaluation Preuve 2 : Tableau d'affichage des résultats et/ou portail de diffusion des résultats
Critère	13	Les modalités de délivrance des certificats sont arrêtées et diffusées à toutes les parties prenantes. Preuve Manuel de procédure de délivrance du diplôme/Livret de l'apprenant

Référence	B.2.7	Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière.
Critère	1	Le choix des activités, des ressources pédagogiques et des technologies est cohérent avec les objectifs généraux et spécifiques. Preuve 1 : Maquettes pédagogiques Preuve 2 : Syllabi/Fiches pédagogiques
Critère	2	Les objectifs de cette évaluation sont définis. Preuve Document de politique d'évaluation des enseignements
Critère	3	Le délai de correction des évaluations est indiqué. Preuve Document de politique d'évaluation des enseignements
Critère	4	La périodicité des évaluations des enseignements (programmes de formation) est indiquée et connue de toutes les parties. Preuve Document de politique d'évaluation des enseignements/ programmes
Critère	5	Les progrès, réussites et difficultés des apprenants sont régulièrement analysés en cohérence avec les enseignements. Preuve Rapports d'évaluation de la politique d'évaluation des programmes

Critère	6	Les curricula sont périodiquement révisés. Preuve : Comptes rendus et PV des séances de délibération sur la révision des curricula
Critère	7	Les employeurs sont régulièrement consultés. Preuve : Comptes-rendus des séances et réunions avec les employeurs
Critère	8	Les responsables des questions de docimologie sont désignés. Preuve : Décisions et arrêtés portant désignation des responsables de docimologie
Critère	9	Les contenus sont régulièrement actualisés en fonction des avancées de la discipline et de l'évolution des pratiques professionnelles. Preuve : Rapport de révision des contenus des curricula

Référence	B.2.8	Les enseignements sont évalués par les apprenants.							
Critère	1	Les objectifs de cette évaluation sont définis. Preuve : Document fixant les objectifs de l'évaluation des enseignements par les apprenants							
Critère	2	Un questionnaire/grille d'évaluation pertinente de l'offre est élaboré. Preuve : Grille/questionnaire d'évaluation							
Critère	3	L'évaluation des enseignements par les apprenants est effectivement éalisée. Preuve : Rapport sur l'évaluation des enseignements par les apprenants							
Critère	4	Des informations sont périodiquement collectées auprès des anciens ayant obtenu le certificat. Preuve : Compte-rendu des échanges avec les anciens diplômés							
Critère	5	Les résultats des évaluations sont pris en compte par les enseignants. Preuve : Rapport sur l'évolution des enseignements							
Référence	B.2.9	Les résultats et effets de la formation sont évalués périodiquement.							
Critère	1	L'institution met en place un dispositif de valorisation des crédits acquis au terme du certificat. Preuve 1 : Procédure de capitalisation des crédits acquis Preuve 2 : Liste des personnes ayant bénéficié de la capitalisation des crédits							
Critère	2	Une enquête de satisfaction est régulièrement menée auprès des apprenants, des diplômés, des enseignants ainsi que des employeurs. Preuve 1 : Formulaire d'enquête de satisfaction sur chaque cible Preuve 2 : Rapport d'enquête de satisfaction sur chaque cible							

Critère	3	La remise des certificats et / ou attestation aux apprenants est organisée. Preuve 1 : Certification, validité et sécurisation du certificat Preuve 2 : Document écrit sur l'organisation de la remise du certificat en présence ou à distance Preuve 3 : Rapports sur les événements organisés pour la valorisation des majors de promotion
Critère	4	Le taux des diplômés est connu. Preuve Document faisant mention du taux des diplômés

B.3 - GESTION DES RESSOURCES D'APPRENTISSAGE

Référence	B.3.1	L'institution dispose d'un mécanisme de gestion des ressources pour l'apprentissage.		
Critère	1	Toutes les procédures basées sur la technologie sont testées convenablement, selon les meilleures pratiques du secteur. Preuve 1 : Rapports sur l'expression des besoins du service de formation bimodale Preuve 2 : Existence d'un document décrivant les processus métiers et supports impliqués dans la gestion des formations en ligne, d'accès aux ressources et aux activités pédagogiques et administratives de l'environnement numérique de travail (ENT) Preuve 3 : Fourniture d'une note de cadrage, du cahier des charges ou du cahier des spécifications techniques de l'ENT Preuve 4 : Justificatifs de l'exécution de tests « utilisateur » pour chaque type d'interaction avec l'ENT et des résultats de performance : nombre de connexions simultanées, redondance, délais de communication et de téléchargement		
Critère	2	L'établissement dispose d'une politique d'archivage pour le matériel d'apprentissage. Preuve 1 : Projet de déploiement d'une interface administrateur qui ouvre les droits d'édition aux équipes pédagogiques et administratives, selon leurs droits d'accès Preuve 2 : Intégration des liens web vers l'ENT sur le site internet et/ou intranet de l'établissement Preuve 3 : Intégration d'un dispositif de traçabilité des usages numériques et des équipements pour chaque catégorie d'acteur Preuve 4 : Document précisant la périodicité pour l'archivage numérique des ressources et projet d'intégration des bilans dans le rapport d'auto-évaluation		

Critère	3	Les pratiques et procédures établies pour la création et la distribution de contenu en ligne sont promues et encouragées. Preuve 1 : Projet d'élaboration des modes d'emploi de l'ENT avec des tutoriels accessibles (audiovisuels, présentations de visuels,) Preuve 2 : Technologies numériques supports de la formation en ligne interopérables avec les standards du web de données (XML, SCORM, HTML 5) Preuve 3 : Expression des besoins en équipements et infrastructures, pour permettre la continuité des activités 24H/24H et 7J/7J (énergie, sécurisation des locaux). Preuve 4 : Plan de formation du personnel à l'ENT
Critère	4	Des indicateurs permettent de tracer l'utilisation par les apprenants des ressources d'apprentissage utilisées dans les procédures d'évaluation. Preuve 1 : Schéma d'organisation des cercles qualité Preuve 2 : Existence des règles de collecte, de traitement et partage des données capturées par l'ENT, auprès des cercles qualité Preuve 3 : Résultats d'enquêtes de satisfaction auprès des apprenants Preuve 4 : Dispositif de réclamation qui protège l'anonymat des usagers non satisfaits des outils, des contenus ou de la progression de la formation bimodale Preuve 5 : Rapports d'activités périodiques des activités de l'apprenant Preuve 6 : Document montrant le Budget du coût de fonctionnement pour le traitement de ces rapports ; document de synthèse des résultats et diffusion auprès des équipes pédagogiques voire des apprenants Preuve 7 : Dispositif de suivi de la progression pédagogique de l'apprenant Preuve 8 : Existence d'un document sur la disponibilité des ressources d'apprentissage en mode déconnecté
Critère	5	L'espace numérique de formation est une plateforme (ou site web) sur laquelle le formateur peut déposer de ressources pédagogiques ou créer des parcours de formation (ressources pédagogiques, activités, évaluation) auxquels ont accès les apprenants. Preuve 1 : Schéma d'organisation des cercles de qualité Preuve 2 : Existence des dispositifs numériques de création des parcours de formation

Référence	B.3.2	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
		d'information.
Critère	1	Toutes les procédures administratives se font sur l'intranet/extranet de l'institution. Preuve 1 : Procédure d'inscription administrative et pédagogique. Preuve 2 : Procédures d'accueil, de recrutement, d'information et de communication. Preuve 3 : Document écrit sur des exemples de dossiers d'inscription, de recrutement des candidats présélectionnés Preuve 4 : Document écrit sur les coûts des formations bimodales Preuve 5 : Document écrit sur la sécurité et la confidentialité des données
Critère	2	Toutes les informations, les cours et les emplois du temps sont notifiés aux apprenants à travers un dispositif de communication. Preuve 1 : Scénarios d'usage de l'ENT Preuve 2 : Dispositif de communication interne et externe du campus (portail web, réseaux sociaux, serveur SMS) Preuve 3 : Interface d'administration prévue sur l'ENT
Critère	3	Des informations écrites et détaillées sur chaque cours sont transmises aux apprenants. Preuve 1 : Contenu des espaces virtuels d'apprentissage et tiers-lieux. Preuve 2 : Scénarios d'usage de l'ENT Preuve 3 : Scénarios de production de contenus pédagogiques numériques aux normes des systèmes d'e-learning interopérables (contenus, conteneur de fichier, description, base de données, indexation, registres)
Critère	4	Un soutien personnalisé pour l'apprentissage méthodologique, technique et organisationnel est disponible. Preuve 1 : Cahier des charges indiquant le délai de réponse garantie aux apprenants et les règles de suivi Preuve 2 : Traçabilité des activités pouvant permettre d'ajuster l'accompagnement (contenus, fréquence) et d'évaluer la progression pédagogique de l'apprenant Preuve 3 : Document écrit sur les qualifications, responsabilités des ressources humaines impliquées dans la formation à distance Preuve 4 : Document écrit sur les procédures d'accès à la bibliothèque virtuelle/infothèque Preuve 5 : Document écrit sur la description de la plateforme contenant les renseignements utiles et les calendriers des cours en ligne Preuve 6 : Document écrit sur la description de la méthode de suivi et de soutien des apprenants Preuve 7 : Nombre d'enseignants au tutorat (ratio d'encadrement suivant le nombre d'apprenants par tuteur, nombre d'enseignants formés au tutorat) Preuve 8 : Accès aux coordonnées des équipes enseignantes et administratives et mise en œuvre de permanences à distance, via un système de messagerie instantanée et différée

Critère	5	Les apprenants sont formés à l'utilisation des TICE dans le but de faciliter leur apprentissage. Preuve 1: Liste des formations et/ou des matériels éducationnels fournis aux apprenants Preuve 2: Système de réservation et d'attribution des matériels mutualisables ou prêtés pour la réalisation des travaux individuels et collectifs Preuve 3: Accès à ces salles sur site pour la réalisation des travaux Preuve 4: Existence de salles de formation ou d'autoformation aux TICE
Critère	6	Les apprenants disposent d'un identifiant pour accéder aux ressources pédagogiques. Preuve 1: Une bibliothèque virtuelle mise à la disposition des apprenants distants, avec la possibilité de consulter des fonds documentaires numériques récents Preuve 2: Un accès sécurisé distant aux archives administratives (relevés de notes, états de la scolarité, de l'inscription, des enrôlements dans les cours et/ou les formations,) Preuve 3: Statistiques hebdomadaires de connexion des apprenants
Référence	B.3.3	L'institution est engagée dans la formation et l'accompagnement du personnel impliqué dans la formation bimodale.
Critère	1	<u> </u>
		Les directives de conception et de prestation des cours sont disponibles pour le personnel concerné. Preuve 1 : Document écrit sur la procédure de création de ressources numériques Preuve 2 : Document écrit sur la liste des enseignants, qualifications et responsabilités dans l'offre de formation Preuve 3 : Salle d'ingénierie pédagogique
Critère	2	pour le personnel concerné. Preuve 1 : Document écrit sur la procédure de création de ressources numériques Preuve 2 : Document écrit sur la liste des enseignants, qualifications et responsabilités dans l'offre de formation

Critère	4	L'institution dispose d'une politique de formation du personnel aux TICE. Preuve 1 : Listes et plans de formation aux TICE avec un calendrier adapté aux contraintes du personnel Preuve 2 : Programmes de séminaires et lettres d'engagement des intervenants
		Preuve 3: Dispositifs de valorisation (symbolique, financier, organisationnel) des acteurs participants à la diffusion des bonnes pratiques, au sein des formations à distance et au-delà Preuve 4: Attestations/Certifications offertes au personnel lors des formations Preuve 5: Référentiel de compétences des acteurs de la formation à
		distance

Référence	B.3.4	Des outils et mécanismes garantissant la sécurité et le fonctionnement de la formation bimodale existent au sein de l'institution. Le personnel et les apprenants ont un accès unique ou différent aux différentes applications. Preuve 1 : Procédure d'attribution d'un mot de passe / Identification unique S.S.O. (Single Sign On) Preuve 2 : Guide de sensibilisation à la sécurité des données personnelles Preuve 3 : Service interconnecté avec la scolarité et l'administration centrale, soit par voie de fichiers interopérables, soit par intégration technologique			
Critère	1				
Critère	2	Un système dont l'ergonomie assure avec fiabilité la cohérence et la validité des contenus est mis en place. Preuve 1 : Document décrivant le circuit de validation d'une ressource pédagogique numérique, engageant des niveaux de responsabilité précis (droits d'auteurs, qualité du contenu, etc.) Preuve 2 : Description d'un système d'alerte de dépôt ou de retard dans la mise en ligne de contenus sur l'ENT Preuve 3 : Dispositif de partage d'expériences entre les personnels techniques qui créent les conditions d'émergence de bonnes pratiques d'autodidactie et de veille technologique Preuve 4 : Rapport des tests d'évaluation et bases des incidents accessibles sur la plateforme			

Critère	3	Une politique éditoriale et une charte graphique pour l'ensemble des enseignements et des ressources sont adoptées. Preuve 1 : Document de politique éditoriale Preuve 2 : Charte graphique Preuve 3 : Cadre de collaboration entre les services spécialisés des formations en ligne et les services historiques de l'université en termes de sauvegarde, de maintenance, de contribution, de mutualisation, de transfert de savoirs Preuve 4 : Guides, standards employés, modes d'emploi, documentation technique, administrative et réglementaire, liste de références et de ressources libres ou disponibles via l'ENT,
Critère	4	Un cryptage solide de bout en bout est utilisé pour protéger toutes les données personnelles des utilisateurs dans le système. Preuve 1 : Données et technologies de cryptage Preuve 2 : Document contenant les règles d'accès applicables aux données Preuve 3 : Charte d'utilisation des ressources informatiques Preuve 4 : Code de déontologie de l'ENT Preuve 5 : Capacité de l'ENT à capitaliser les traces d'usage et les accès autorisés ou non Preuve 6 : Existence d'un responsable de l'informatique au sein de l'établissement
Critère	5	Des standards qualités communs convenus sont disponibles pour impliquer tous les acteurs dans l'amélioration continue de l'ENT Preuve 1: Cadre de collaboration avec les différents services de l'institution (communication, départements audiovisuels, infographie ou informatique) Preuve 2: Procédure de création de ressources numériques. Preuve 3: Standards utilisés, formats de fichier, scénarios d'enregistrement, de montage et de diffusion de supports audiovisuels et multimédia Preuve 4: Modèles de cours/évaluation multimédia et/ou audiovisuels (QCM, activités en ligne, activités collaboratives, remise de devoir, suivi des rendus, production d'une norme documentaire pour le chargement de fichiers dans l'ENT ou l'intranet de l'établissement), en collaboration avec les archives et les Bibliothèques numériques
Critère	6	Un plan de continuité de service de l'ensemble du dispositif existe au sein de l'institution. Preuve 1 : Capacités des serveurs de sauvegardes. Preuve 2 : Localisation hors site des serveurs de sauvegardes/serveurs miroirs avec contrats de prestation avec les fournisseurs Preuve 3 : Enregistrements des maintenances (Fiches d'intervention du personnel technique) Preuve 4 : Procédure de continuité de service Preuve 5 : Procédure de reprise après sinistre Preuve 6 : Bases de sauvegardes (sites et redondances de sauvegarde)

Référence	B.3.5	Une politique de ressources humaines en formation certifiante bimodale existe au sein de l'institution.
Critère	1	Une cellule de spécialistes compétents en formation à distance pour la conduite de l'offre de formation est créée et fonctionnelle. Preuve: Document écrit sur la liste, qualifications, responsabilités des ressources (enseignants, personnel technique et administratif) impliquées dans la formation en ligne/à distance, pour la conduite de l'offre
Critère	2	Les analyses des besoins du personnel enseignant sont régulièrement réalisées, à travers des évaluations des compétences du personnel ou des processus d'auto-évaluation. Preuve 1 : Procédure d'évaluation annuelle du personnel Preuve 2 : Document écrit sur la liste, qualifications, responsabilités des ressources humaines impliquées dans la formation à distance/en ligne, pour la conduite de l'offre
Critère	3	Les dispositifs de formation du personnel chargé des services d'apprentissage pour les soutenir dans le processus de migration de l'enseignement classique ou en présentiel vers l'enseignement à distance/ en ligne sont disponibles. Preuve 1 : Catalogue de formation et certification du personnel Preuve 2 : Document écrit sur la politique de l'institution sur le matériel de formation
Critère	4	Tout le personnel responsable de la conception des cours est soumis à un processus d'apprentissage et d'évaluation par les pairs. Preuve 1 : Directives en matière de publication scientifique Preuve 2 : Liste des publications Preuve 3 : Attestation de communication des conférences, colloques, etc. Preuve 4 : Liste des communications

II.2 - GUIDE METHODOLOGIQUE DE L'AUTO-EVALUATION

II.2.1 - PRÉPARATION / PLANIFICATION DE L'AUTO-ÉVALUATION

Dans le cadre de la préparation/planification de son auto-évaluation, l'IESR doit définir l'objectif, le champ, les critères, les ressources, la durée et le chronogramme pour la bonne réalisation du processus.

II.2.1.1 - OBJECTIF

L'IESR doit préciser l'objectif de son auto-évaluation. Cet objectif pourrait être soit de :

- Améliorer son système de management (formation, gouvernance, recherche) ;
- Élaborer un plan stratégique ou un projet d'établissement ;
- Préparer l'institution à une évaluation externe ;
- Répondre à un appel d'offres ;
- Préparer une certification/accréditation.

II.2.1.2 - CHAMP

Étendue et limites de l'auto-évaluation. Le champ d'évaluation renvoie soit à l'offre de formation, soit au programme de recherche, soit à l'institutionnel. Dans ce cadre spécifique, il s'agit de l'offre de formation.

II.2.1.3 - RÉFÉRENTIEL

Pour le champ choisi, l'IESR doit définir le référentiel applicable pour l'auto-évaluation. Le critère doit tenir compte des objectifs de l'auto-évaluation.

Dans notre cadre, le référentiel d'accréditation des offres de formation bimodale sera utilisé soit dans son domaine A portant sur la formation diplômante bimodale, soit dans son domaine B portant sur la formation certifiante bimodale. Les institutions offrant ces deux types de formation pourront utiliser les deux domaines.

II.2.1.4 - RESSOURCES UTILES

Le premier Responsable de l'IESR doit mettre à disposition les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la bonne réalisation de l'auto-évaluation.

II.2.1.4.1 - LES RESSOURCES HUMAINES: LES ACTEURS

· Le Responsable de l'institution

Il décide de l'auto-évaluation, nomme le Comité de pilotage (CP) et fixe les attributions ou missions.

La création et la nomination des membres du Comité de pilotage doivent être actées.

· Le Comité de pilotage

Il gère toutes les activités de l'auto-évaluation, organise les formations techniques nécessaires, diffuse l'information, et produit le rapport d'auto-évaluation.

Il peut être composé comme suit :

- Le Président du Comité de pilotage
- Le Vice-président
- 01 Représentant du Conseil scientifique et pédagogique
- 03 Représentants du corps enseignant (si possible par grade du CAMES)
- 01 Représentants du personnel administratif, technique et des services
- 02 Représentants des étudiants inscrits à l'offre (un par niveau : Licence, Master)
- 02 Représentants de la cellule universitaire d'Assurance Qualité
- 01 Membre de l'ingénierie / ressources pédagogiques
- 02 Membres des infrastructures / dispositifs numériques
- 01 Représentant des partenaires externes

NB : le nombre doit être ajusté en fonction de la nature de l'institution et du champ de l'auto-évaluation.

Dans le cadre d'une auto-évaluation de grande envergure (totalité d'une IESR ou de l'ensemble des offres de formation, ou de l'ensemble des programmes de recherche), le CP peut se subdiviser en Comités d'auto-évaluation, encore appelés *Comités de pilotage internes*, avec chacun à leur tête un Responsable.

· Le Président du Comité de pilotage

Il a la responsabilité de l'auto-évaluation et répartit les tâches entre les membres.

· Les Membres du Comité de pilotage

Ils assurent, chacun en ce qui le concerne, les tâches spécifiques qui leur sont confiées par le président du CP sur des composantes précises de l'auto-évaluation.

Les Comités de pilotage internes

Lorsque la taille de l'IESR le permet (UFRs, Facultés, Écoles, etc.), il convient de mettre en place des Comités de pilotage internes pour chaque entité.

Les Présidents de ces Comités de pilotage interne doivent siéger au CP « central ».

Ces comités réalisent toutes les activités programmées par le Comité de pilotage « central » au sein de leurs entités respectives.

· La cellule d'assurance qualité

La cellule d'assurance qualité (CAQ) est en charge du suivi des actions correctives issues de l'auto-évaluation. A ce titre, elle doit être partie prenante de l'auto-évaluation.

Il est donc recommandé que le Responsable et un autre membre de la CAQ fassent partie du CP.

II.2.1.4.2 - RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Dans le cadre du processus d'auto-évaluation, le premier responsable de l'institution doit mettre à la disposition du CP les ressources nécessaires (financières, matérielles et logistiques), à la bonne réalisation de l'auto-évaluation.

II.2.1.5 - DURÉE

La durée de l'auto-évaluation est fonction des paramètres tels que la taille de l'IESR et le champ de l'auto-évaluation.

Dans le cadre d'un accompagnement ou d'un apprentissage, le processus devrait raisonnablement durer *trois (03) mois, sinon ne devrait pas excéder six (06) mois.*

II.2.1.6 - CHRONOGRAMME

Il consiste à établir le planning des activités du processus d'auto-évaluation (Annexe 1).

Dans la pratique, le chronogramme définit les activités, responsabilités, délais et livrables du processus global d'auto-évaluation.

C'est la boussole pour la conduite des activités. Il doit être élaboré par le Comité de Pilotage.

II.2.1.7 - SENSIBILISATION DES ACTEURS

La sensibilisation est une démarche planifiée, essentielle au bon déroulement de l'auto-évaluation. Elle consiste à informer et à rechercher l'adhésion de tous les acteurs. Elle est actée par une note officielle (lettre d'engagement) du responsable de l'institution, diffusée à l'ensemble des acteurs.

Le clou de cette activité de sensibilisation est la rencontre d'information, au cours de laquelle le responsable de l'institution accompagné de son équipe et du CAQ de l'institution, lorsqu'il existe, explique les raisons qui le conduisent à organiser une auto-évaluation.

II.2.1.8 - LANCEMENT DE L'AUTO-ÉVALUATION

Le lancement est une activité planifiée au cours de laquelle le premier Responsable de l'institution rappellera à tous qu'il s'agit d'une évaluation faite par tous les membres de la communauté et dont chacun est partie prenante. Il présentera les différents organes créés pour la conduite du processus et précisera le champ, les objectifs et les résultats attendus, la période, etc.

NB: Une présentation publique du lancement du processus d'auto-évaluation, en présence des autorités universitaires et des partenaires de l'institution est donc souhaitable, avec un message fort du premier responsable de l'institution.

II.2.1.9 - FORMATION DES ACTEURS

Une formation des acteurs doit être envisagée sous forme d'atelier. Elle concerne à la fois les membres du CP et toutes personnes-ressources identifiées. La formation sera assurée par un expert interne et portera sur le guide méthodologique de l'auto-évaluation, du référentiel concerné et des outils nécessaires à la collecte et au traitement des données (questionnaire et macro-Excel).

II.2.2 - RÉALISATION DE L'AUTO-ÉVALUATION

La réalisation de l'auto-évaluation consiste en l'organisation, à la collecte des données et au suivi des activités de l'auto-évaluation par le Comité de pilotage.

II.2.2.1 - ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DONNÉES

Elle consiste à élaborer un plan de collecte de données, à le diffuser à tous les acteurs, principalement aux entités/services concernés avec une liste de diffusion.

Le Président du CP en prélude à la phase de collecte des éléments de preuve doit mettre en place toute l'organisation nécessaire, à la bonne réalisation de cette phase. Celle-ci doit comporter l'identification des services et des personnes-ressources à interroger, les missions des membres et des évaluateurs et le plan de collecte.

II.2.2.1.1 - IDENTIFICATION DES SERVICES ET DES PERSONNES A ÉVALUER

Le CP doit convenir des services et des personnes à rencontrer, en vue de la collecte des données.

II.2.2.1.2 - MISSIONS DES ÉVALUATEURS

Le Président du CP définit les missions des évaluateurs, en précisant leur rôle. Les évaluateurs doivent se conformer aux consignes reçues.

II.2.2.1.3 - PLAN DE COLLECTE

Il doit préciser la période de la collecte, les services et les personnes-ressources à rencontrer (Annexe 2).

II.2.2.2 - COLLECTE DES ÉLÉMENTS DE PREUVE

Le référentiel pour l'évaluation de l'offre de formation bimodale est subdivisé en domaines, chaque domaine comporte des champs, chaque champ, des références et chaque référence des critères (Annexe 3).

Sur la base de ce référentiel, le CP doit élaborer un questionnaire avec un système de cotation des critères (Annexe 4). Ce questionnaire servira à la collecte des éléments de preuve et à apprécier la conformité de l'IESR au référentiel (Annexe 5).

Les éléments de preuves doivent être codifiés et archivés.

ENCADRE N°1:

Comment analyser la pertinence d'un élément de preuve ?

Un exemple de questionnement pour apprécier et noter un élément de preuve :

- La preuve existe-t-elle?
- La preuve est-elle pertinente, c'est-à-dire, répond-elle réellement à la question posée (intitulé, habilitation de signature, date de signature et contenu de l'élément de preuve) ?
- Exemple 1 : habilitation de signature et sa pertinence relativement aux fonctions établies avec nom et prénoms, cachet selon la fonction établie
- Exemple 2 : Date de signature ; elle fait foi
- Exemple 3 : Intitulé, sa pertinence relativement au critère
- Exemple 4 : Contenu de l'élément de preuve en relation avec l'intitulé

Quel que soit le critère, les modalités d'appréciation de la preuve du critère seront cotées de à 5. Ainsi, pour chaque question, le choix s'opère en retenant, parmi les trois nombres, celui qui indique le mieux l'appréciation de l'évaluateur :

- 0 = Absence de preuve : critère Non Atteint (NA)
- 2 = Preuves jugées insatisfaisante : critère Partiellement/Insuffisamment Atteint (PA)
- 5 = Preuves jugées pertinentes : critère Totalement Atteint (TA)
 - · Si le critère est totalement atteint (TA), on recommandera le maintien des acquis.
 - Si par contre le critère est partiellement atteint (PA), on recommandera une amélioration.
 - · Si le critère est non atteint (NA), on recommandera une mise en conformité.

Afin de s'assurer du bon déroulement de cette phase de collecte des données, le Président du CP doit s'assurer que les séances de débriefing de fin de journée soient réalisées aux fins de relever des difficultés ou obstacles éventuels inhérents à la collecte et y apporter les corrections nécessaires.

II.2.2.3 - SUIVI DES ACTIVITÉS DE L'AUTO-ÉVALUATION

Le Président du CP doit coordonner toutes les activités inhérentes à cette phase en s'appuyant sur les réunions, des séances de restitution, de la documentation et au besoin, des ateliers.

Les réunions et séances de restitution doivent être assorties de PV.

II.2.3 - ÉLABORATION ET DIFFUSION DU RAPPORT

II.2.3.1 - CONSOLIDATION ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Toutefois que cela s'avère nécessaire, les données doivent faire l'objet de consolidation par les différentes parties en présence. Le CP se doit cependant de valider l'ensemble des données issues du processus de collecte.

II.2.3.2 - ANALYSE ET SYNTHÈSE DES DONNÉES

L'analyse quantitative des données peut être réalisée à partir d'une macro Excel relativement à la cotation établie pour chaque critère, permettant ainsi d'atteindre une référence, un champ et un domaine.

Afin de garantir au sein de l'IESR un minimum de disposition, *celui-ci devra se conformer pour chaque référence au seuil de conformité substantielle fixé à 66*%. A cet effet, sur chaque référence, l'IESR devra atteindre un minimum de 66% du nombre total de point de la référence.

<u>Exemple</u>: Référence A11 « L'offre de formation répond à une demande de formation ». Cette référence à trois (03) critères soit une note maximale de 15 (3 x 5) et un seuil de conformité substantielle fixé à 10 soit 15 x 0,66 pour cette référence.

La référence est dite conforme lorsque le score obtenu sur ladite référence est supérieur ou égal au seuil de conformité substantielle. Dans l'exemple ci-dessus, la référence sera dite conforme pour un score au moins égal à 10.

La conformité de l'offre aux dispositions du référentiel est alors établie lorsque toutes les références sont conformes (Annexe 6).

Lorsque cette condition est remplie, le niveau de conformité graduel de l'offre évaluée est établi par l'affectation d'étoiles en situant son score général dans le tableau ci-dessous :

Pour l'offre de formation diplômante bimodale (domaine A du référentiel)

0 ETOILE	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	5 ETOILES
[0-541[[541-574[[574-656[[656-738[[738-779[[779-820]
<66%	[66-70%[[70-80%[[80-90%[[90-95%[≥ 95%

Pour l'offre de formation certifiante bimodale (domaine B du référentiel)

0 ETOILE	1 ETOILE	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	5 ETOILES
[0-380[[380-403[[403-460[[460-518[[518-546[[546-575]
<66%	[66-70%[[70-80%[[80-90%[[90-95%[<u>></u> 95%

Si le pourcentage de score obtenu à partir du score général de l'auto-évaluation de l'offre de formation bimodale est inférieur à 66%, cette offre est dite non conforme aux dispositions du domaine concerné du référentiel.

Quel que soit le score obtenu à l'auto-évaluation, une synthèse est faite pour identifier les points forts et les points à améliorer. A ce stade, des outils sont utilisés pour construire une matrice permettant d'avoir une vue globale sur les forces et faiblesses de l'IESR relativement aux dispositions du référentiel. L'une des plus utilisés est le SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) (Annexe 7).

II.2.3.3 - RÉDACTION DU RAPPORT

II.2.3.3.1 - ÉLABORATION DU RAPPORT

Le rapport d'auto-évaluation doit être rédigé selon le plan de rédaction recommandé par le CAMES (Annexe 9). Cela contribue à faciliter la lecture du rapport par les experts évaluateurs du CAMES dans le cadre du Programme de Reconnaissance et d'Équivalence des Diplômes (PRED). La rédaction du rapport incombe au Président du Comité de pilotage. Ce dernier doit organiser son comité pour mener à bien cette tâche.

II.2.3.3.2 - ÉLABORATION DU PLAN D'AMÉLIORATION

Au terme de l'analyse et de la synthèse des données de l'auto-évaluation, il convient que le CP identifie et priorise les actions d'amélioration jugées pertinentes en les classant en termes d'actions immédiates, à très court terme, court terme et moyen terme. Cette classification vise à capitaliser les actions d'amélioration issues de l'auto-évaluation, l'amélioration continue étant le but recherché dans un délai raisonnable.

Il convient donc d'éviter des planifications à long terme dont l'intérêt pour l'IESR ne sera pas toujours perceptible.

La priorisation des actions permet à l'IESR d'avoir un aperçu des délais dans lesquels les actions d'amélioration pourront être mise en œuvre. Ainsi, on entend par :

- Immédiat : un délai deux (02) semaines
- Très court terme : un délai de quatre (04) semaines
- Court terme : un délai de huit (08) semaines
- Moyen terme : un délai maximum de douze (12) semaines

Le plan d'amélioration est une matrice permettant le suivi de la mise en œuvre des actions d'amélioration. Il doit mentionner de ce fait les activités à mettre en œuvre, préciser les délais impartis, les personnes en charge de la réalisation (Responsabilités), les indicateurs de suivi, et si nécessaire les ressources. Un volet « Observations » permettra de noter des commentaires relatifs à l'évolution de chaque activité (Annexe 8).

ENCADRE N°2:

Exemples de questions pour identifier les actions d'amélioration

- Quels sont parmi les points forts de la mise en œuvre du programme :
 - Ceux qu'il faut maintenir?
 - Ceux qu'il convient de développer davantage?
- · Quelles sont parmi les difficultés identifiées :
 - Celles qu'il convient de traiter en priorité ?
 - Celles qui peuvent être traitées à moyen terme ?
 - Celles dont la résolution ne dépend pas de l'équipe ?
- Quelles sont les actions d'amélioration retenues ?
- Comment les mettre en œuvre et les suivre ?

II.2.3.4 - LA VALIDATION DU RAPPORT

Elle consiste en la validation du contenu du rapport par les parties prenantes à divers niveaux, de façon séquentielle :

La validation au sein du Comité de Pilotage;

La validation par les parties prenantes (Enseignants-chercheurs, chercheurs, PATs, Étudiants) ; La validation par l'administration de l'IESR.

En dehors du Comité de Pilotage, les différents niveaux de validation doivent se faire sous forme d'atelier, avec compte rendu des séances de validation.

Le rapport final est transmis au commanditaire de l'auto-évaluation (Premier Responsable de l'institution) par le Président du Comité de Pilotage qui en accuse réception.

La remise du rapport marque la fin du mandat du Comité de Pilotage.

II.2.3.5 - LA DIFFUSION DU RAPPORT

Le Responsable de l'IESR a l'entière responsabilité de la diffusion ou non du rapport.

Il est toutefois recommandé que le rapport soit diffusé en interne, aux fins de promouvoir l'amélioration des pratiques.

La diffusion externe, fortement recommandée, peut être source de bénéfices pour l'IESR (captation de financement par exemple).

II.2.4 - MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'AMÉLIORATION

II.2.4.1 - MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMÉLIORATION

La mise en œuvre du plan d'amélioration relève de la responsabilité des entités de l'IESR évaluées. Celles-ci doivent réaliser les activités d'amélioration conformément aux délais prescrits.

Elles doivent de ce fait archiver tous les enregistrements (Rapport, PV, Compte rendu, livrable, autres éléments de preuves) liés à ces activités.

II.2.4.2 - SUIVI DU PLAN D'AMÉLIORATION

Cette activité est dévolue à la Cellule d'Assurance Qualité (CAQ) de l'IESR.

Elle doit se charger de planifier le suivi du plan d'amélioration et rendre compte de l'état d'avancement des actions aux fonctions habilitées.

Il convient que la CAQ vérifie l'achèvement et l'efficacité des actions entreprises, conformément au plan d'amélioration établi. La CAQ clôture les actions jugées satisfaisantes et le cas échéant convient avec l'entité d'une autre action d'amélioration.

II.2.4.3 - PROGRAMMATION D'UNE NOUVELLE AUTO-ÉVALUATION

L'IESR à travers sa cellule devra planifier et réaliser de manière périodique, tous les ans en routine, une auto-évaluation dans la dynamique de l'amélioration continue

(PDCA = Planifier - Réaliser - Évaluer - Améliorer).

Celle-ci pourra faire le suivi de la précédente auto-évaluation ou se fixer d'autres d'objectifs, en adéquation avec la vision du premier Responsable de l'IESR.

C'est dans cette dynamique que l'IESR, à travers le guide et le référentiel, pourra s'approprier suffisamment le processus d'auto-évaluation et assurer ainsi son ascension et son positionnement au nombre des institutions de renom.

II.2.5 - DEMANDE DE RECONNAISSANCE AU PRED/CAMES

La mission essentielle du CAMES est de contribuer à la qualité des offres de formation dispensées dans les IESR, par leur soumission à l'évaluation par le Programme de Reconnaissance et d'Equivalence des Diplômes du CAMES (PRED).

En réalisant leur auto-évaluation à partir de l'outil développé dans ce document à savoir, le Référentiel d'accréditation et du guide méthodologique de l'auto-évaluation des offres de formation bimodale, les IESR au mieux de leurs résultats pourront conséquemment solliciter une évaluation externe par le CAMES, en intégrant dans leur démarche d'amélioration, une demande auprès du CAMES (Annexe 10).

La reconnaissance graduelle en termes d'étoile que conférera le PRED vise à favoriser l'amélioration continue des offres de formation bimodale et donc la reconnaissance des IESR entre elles.

Certaines exigences devront à cet effet être satisfaites au préalable, à savoir :

- La reconnaissance/habilitation nationale du diplôme demandé (texte d'homologation nationale du diplôme fourni par la tutelle);
- La délivrance du certificat au moins à une promotion de candidats ;
- Les textes (Décret, arrêté ou tout autre document de la tutelle) d'ouverture de l'IESR ;
- Les textes (Arrêté, décision de la tutelle) de création de l'offre.

A toutes fins utiles, les IESR pourront obtenir davantage d'information sur la plateforme du PRED, à travers le lien suivant : https://pred.cames.online/

Les IESR qui le souhaitent peuvent se faire accompagner.

RÉFÉRENCES

- Référentiel pour l'accréditation des offres de Formation Ouvertes et/ou À Distance (FOAD), Réalisé en 2014 par le CAMES avec l'appui du Projet d'Appui au Développement des TICE (PADTICE)
- 2. Référentiel pour l'évaluation de l'offre de formation dans les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche dans les Etats membres du CAMES, Mars 2018
- 3. Guillemet, Patrick, «La formation hybride», <u>Vers l'UQAM bimodale</u> (site personnel), février 2009 (dernière modification 24 mars 2009) [page consultée le 24 mars 2011].
- 4. Loisier, Jean et Louise Marchand (2003), «<u>Institutions bimodales et formation hybride</u>», Revue du Conseil québécois de la formation à distance, vol. 6, nº 1, p. 27-45.
- 5. Bertrand, Louise (2005), entrevue accordée au journaliste Thierry Haroun pour le journal Le Devoir, «Teluq – Naissance de la plus grande université bimodale francophone», 26 novembre 2005.
- 6. Bertrand, Louise (2010), Renouveler l'Université. Pour un rapport au savoir adapté au XXI^e siècle, Presses de l'Université Laval.
- 7. Référentiel Hcéres pour l'évaluation externe d'une formation, novembre 2017.
- 8. Projet de Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (African Standards and Guidelines for Quality Assurance in Higher Education), ASG-QA, Octobre 2017.
- 9. Qualité de la formation après le décret du 30 juin 2015, Dossier documentaire.
- 10. Bureau qualité de l'Université de Genève, L'évaluation des programmes de formation à l'Université de Genève, Dimensions de la qualité pour les programmes de formation.
- 11. Qualité de l'offre de formation, quelles procédures mises en œuvre en 2017, Dossier documentaire réalisé par Centre Inffo, février 2017.
- 12.Commission Nationale pour l'Implémentation de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (CIAQES), Module 4 : Evaluation de la Qualité des Programmes Universitaires, Baghdad Benstaali et Youcef Berkane
- 13. Guide méthodologique de l'auto-évaluation sur la base des référentiels du CAMES, Mars 2018
- 14. Norme internationale ISO 19011 :2018, Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management
- 15. Auto-évaluation annuelle d'un programme d'éducation thérapeutique du patient, Guide pour les coordonnateurs et les équipes, Haute Autorité de la Santé (HAS), Mars 2012
- 16. Marcelle Parr, Pour apprivoiser la formation à distance : Guide de formation et de soutien aux acteurs de la formation à distance, REFAD, Mars 2019
- 17. Référentiel de bonnes pratiques en formation ouverte et à distance, AFNOR, Avril 2004
- 18.Guide de formations hybrides pour la structuration et le développement d'une offre de formation mixte à partir de formations présentielles existantes, Mokhtar BEN HENDA, 2017

ANNEXE 1 : MODÈLE DE CHRONOGRAMME D'UNE AUTO-ÉVALUATION

N°	ACTIVITES	RESPONSABLE	DELA	I	LIVRABLE
			DEBU FIN T	NBR E JOU RS	
1	Engagement direction et sensibilisation des parties prenantes	Président / Recteur / Directeur IESR			Note officielle diffusée au sein de l'IESR
2	Nomination du président et des membres du Comité de Pilotage	Président / Recteur / Directeur IESR			Décision de Nomination
3	Préparation de l'auto-évaluation (Phase présentielle)	Comité de pilotage, CAQ			
3.1	Appropriation du référentiel	Comité de pilotage, CAQ			Rapport d'activité d'appropriation et liste de présence
3.2	Elaboration des outils d'auto- évaluation	Comité de pilotage, CAQ			Questionnaire, Outil d'analyse
3.3	Formation au processus d'auto- évaluation	Comité de pilotage, CAQ			Rapport de formation et listes de présence
3.4	Validation du projet de chronogramme	Comité de pilotage, CAQ			Chronogramme validé
3.5	Choix des offres de formations bimodales à évaluer	Comité de pilotage, CAQ			Liste des offres retenues
4	Réalisation de l'auto-évaluation				
4.1	Réunion d'ouverture de l'auto- évaluation	Comité de pilotage			Liste de présence à la réunion
4.2	Collecte des données	Evaluateurs			Données de l'auto-évaluation
4.3	Réalisation de réunions de synthèse des constats entre les membres du comité de pilotage	Comité de pilotage, Evaluateurs			CR des réunions, listes de présence

ANNEXES

5	Analyse des données d'auto- évaluation		
5.1	Analyse des performances par	Comité de	Rapport
	domaine et champs	pilotage,	d'analyse
		Evaluateurs	
5.2	Analyse SWOT par domaine et	Comité de	Outil SWOT
	champs	pilotage,	renseigné
		Evaluateurs	
5.3	Elaboration des plans	Comité de	Plans
	d'amélioration par domaine et	pilotage,	d'amélioration
	champs	Evaluateurs	D 1 1 D 5
6	Rédaction du rapport d'auto-	Comité de	Projet de RAE par
	évaluation de l'offre (RAE)	pilotage	offre (draft 0)
7	Validation du rapport d'auto-		
	évaluation		- L' L'
7.1	Validation par les parties	Comité de	Rapport validé
	prenantes (Etudiants,	pilotage	par les parties
	Enseignants, Personnel		prenantes
7.0	administratif et technique) Intégration des observations	Comité de	Donnart rávicá
1.2	suite à la revue par les parties		Rapport révisé
	prenantes	pilotage	
7 2	Validation du rapport par l'équipe	Président du	Rapport révisé
1.3	dirigeante de l'institution	Comité de	napport revise
	dirigeante de l'institution	pilotage	
7.1	Finalisation du rapport	Comité de	Rapport définitif
1.4	i mansation du rapport	pilotage	парроп ченини
8	Remise du rapport d'auto-	Président du	Décharge
J	évaluation au Président de	Comité de	Decinarge
	l'institution	pilotage	
9	Diffusion du rapport d'auto-	Président /	Liste de diffusion
	évaluation en interne	Recteur /	
		Directeur IESR	
10	Mise en œuvre et suivi des plans	CAQ	Suivi des
	d'amélioration		indicateurs

ANNEXE 2: MODELE DE PLAN DE COLLECTE

DATE	EVALUATEURS	ENTITES A EVALUER	LIEU	HEURES

ANNEXE 3: TABLEAU RESUME DU REFERENTIEL D'ACCREDITATION DES OFFRES DE FORMATION BIMODALE

	CHAMPS		REFERENCES	CRITERES	PREUVES
	A1 - CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT ET STRATEGIE DE L'OFFRE	A11	L'offre de formation répond à une demande de formation	3	4
		A12	Des liens sont établis avec les milieux socioprofessionnels de la zone	4	4
		A13	L'offre de formation est adaptée aux spécificités de l'environnement local, scientifique et socioprofessionnel et tient compte du contexte national et international L'offre de formation est pertinente et en	9	9
		A14	cohérence avec le projet de l'institution et ses ressources	9	19
		A15	L'offre de formation comporte une ouverture pluridisciplinaire	2	2
		A16	L'offre de formation intègre une stratégie d'apprentissage à distance et une autre stratégie en présentiel et dispose d'un environnement propice aux TICE	8	22
		A17	L'institution participe à des réseaux, nationaux, régionaux et internationaux ayant trait à la formation	2	3
		A18	L'offre de formation s'inscrit dans un cadre national et international	2	2
		A19	L'institution développe des partenariats et signe des conventions avec d'autres établissements au plan national, régional et international dans le cadre de cette formation.	5	6
A - OFFRE FORMATION		A110	La création de l'institution se conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au plan national	1	3
DIPLOMANTE RIMODALE		10		45	74
DIPLOMANTE BIMODALE		10 A21	L'organisation pédagogique est clairement définie et conforme aux exigences du LMD	45 11	74 16
			clairement définie et conforme aux		
		A21	clairement définie et conforme aux exigences du LMD Les Unités d'enseignement sont définies	11	16
		A21 A22	clairement définie et conforme aux exigences du LMD Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes LMD L'offre de formation établit clairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués	11	16 9
		A21 A22 A23	clairement définie et conforme aux exigences du LMD Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes LMD L'offre de formation établit clairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre	11 9 5	16 9 7
	A2 - ORGANISATION	A21 A22 A23 A24	clairement définie et conforme aux exigences du LMD Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes LMD L'offre de formation établit clairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre L'encadrement pédagogique est adéquat	11 9 5 3	16 9 7 6
	A2 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE	A21 A22 A23 A24 A25	clairement définie et conforme aux exigences du LMD Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes LMD L'offre de formation établit clairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre L'encadrement pédagogique est adéquat L'offre de formation intègre une pédagogie flexible et adaptée aux besoins des apprenants dans une perspective d'amélioration continue	11 9 5 3	16 9 7 6
		A21 A22 A23 A24 A25 A26	clairement définie et conforme aux exigences du LMD Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes LMD L'offre de formation établit clairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre L'encadrement pédagogique est adéquat L'offre de formation intègre une pédagogie flexible et adaptée aux besoins des apprenants dans une perspective d'amélioration continue L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée	11 9 5 3 11 8	16 9 7 6 29
		A21 A22 A23 A24 A25 A26 A27	clairement définie et conforme aux exigences du LMD Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes LMD L'offre de formation établit clairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre L'encadrement pédagogique est adéquat L'offre de formation intègre une pédagogie flexible et adaptée aux besoins des apprenants dans une perspective d'amélioration continue L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière	11 9 5 3 11 8	16 9 7 6 29 19
		A21 A22 A23 A24 A25 A26 A27	clairement définie et conforme aux exigences du LMD Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes LMD L'offre de formation établit clairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre L'encadrement pédagogique est adéquat L'offre de formation intègre une pédagogie flexible et adaptée aux besoins des apprenants dans une perspective d'amélioration continue L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière Les enseignements sont évalués par les étudiants	11 9 5 3 11 8 5	16 9 7 6 29 19 19
		A21 A22 A23 A24 A25 A26 A27 A28 A29	clairement définie et conforme aux exigences du LMD Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes LMD L'offre de formation établit clairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre L'encadrement pédagogique est adéquat L'offre de formation intègre une pédagogie flexible et adaptée aux besoins des apprenants dans une perspective d'amélioration continue L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière Les enseignements sont évalués par les étudiants L'institution crée un cadre propice à l'interaction entre étudiants/apprenants	11 9 5 3 11 8 5	16 9 7 6 29 19 19 43
		A21 A22 A23 A24 A25 A26 A27 A28 A29 A210	clairement définie et conforme aux exigences du LMD Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes LMD L'offre de formation établit clairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre L'encadrement pédagogique est adéquat L'offre de formation intègre une pédagogie flexible et adaptée aux besoins des apprenants dans une perspective d'amélioration continue L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière Les enseignements sont évalués par les étudiants L'institution crée un cadre propice à	11 9 5 3 11 8 5 14 9 5	16 9 7 6 29 19 19 43 10 5

		A31	L'institution dispose d'un mécanisme de gestion des ressources pour l'apprentissage	5	22
		A32	L'institution met à la disposition des apprenants un système d'information	6	26
	A3 - GESTION DES RESSOURCES	A33	L'institution est engagée dans la formation et l'accompagnement du personnel impliqué dans la formation bimodale	4	10
	D'APPRENTISSAGE	A34	Des outils et mécanismes garantissant la sécurité et le fonctionnement de la formation bimodale existent au sein de l'institution	6	27
		A35	Une politique de ressources humaines en formation bimodale/ hybride existe au sein de l'institution	4	9
		5		25	94
TOTAL DOMAINE A	3	27		165	367

DOMAINE	CHAMPS		REFERENCES	CRITERES	PREUVES		
		B11	L'offre de formation répond à une demande de formation	1	3		
		B12	Des liens sont établis avec les milieux socioprofessionnels de la zone	4	4		
		B13	L'offre de formation est adaptée aux spécificités de l'environnement local, scientifique et socioprofessionnel et tient compte du contexte national et international	8	8		
	B1 - CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT ET STRATEGIE DE L'OFFRE	B1 - CONTEXTE DE .	B14	L'offre de formation est pertinente et en cohérence avec le projet de l'institution et ses ressources	5	9	
		B15	L'offre de formation intègre une stratégie d'apprentissage à distance et une autre stratégie en présentiel et dispose d'un environnement propice aux TICE	8	22		
		B16	L'institution développe des partenariats et signe des conventions avec d'autres établissements au plan national, régional et international dans le cadre de cette formation.	3	4		
		B17	La création de l'institution se conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au plan national	1	3		
		7		30	53		
		B21	L'organisation pédagogique est clairement définie	5	8		
B - OFFRE		B22	Les outils et innovations pédagogiques sont réqulièrement évalués	3	6		
FORMATION CERTIFIANTE BIMODALE		B23	L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre	11	29		
					B24	L'encadrement pédagogique est adéquat	8
	B2 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE	B25	L'offre de formation intègre une pédagogie flexible et adaptée aux besoins des apprenants dans une perspective d'amélioration continue	5	18		
		B26	L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée	13	41		
		B27	Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière	9	10		
		B28	Les enseignements sont évalués par les étudiants	5	5		
		B29	Les résultats et effets de la formation sont évalués périodiquement	4	8		
		9		63	144		
		B31	L'institution dispose d'un mécanisme de gestion des ressources pour l'apprentissage	5	22		
		B32	L'institution met à la disposition des apprenants un système d'information	6	26		
	B3 - GESTION RESSOURCES D'APPRENTISSAGE	B33	L'institution est engagée dans la formation et l'accompagnement du personnel impliqué dans la formation bimodale	4	10		
		B34	Des outils et mécanismes garantissant la sécurité et le fonctionnement de la formation bimodale existent au sein de l'institution	6	27		
		B35	Une politique de ressources humaines en formation bimodale existe au sein de l'institution	4	9		
		5		25	94		
TOTAL DOMAINE B	3	22		118	291		

ANNEXE 4 : REFERENCE A.3.4 DU REFERENTIEL D'ACCREDITATION DES OFFRES DE FORMATION BIMODALE

Référence	A.3.4	Des outils et mécanismes garantissant la sécurité et le fonctionnement de la formation bimodale existent au sein de l'institution.
Critère	1	Le personnel et les apprenants ont un accès unique ou différent aux différentes applications. Preuve 1 : Procédure d'attribution d'un mot de passe / Identification unique S.S.O. (Single Sign On) Preuve 2 : Guide de sensibilisation à la sécurité des données personnelles Preuve 3 : Service interconnecté avec la scolarité et l'administration centrale, soit par voie de fichiers interopérables, soit par intégration technologique
Critère	2	Un système dont l'ergonomie assure avec fiabilité la cohérence et la validité des contenus est mis en place. Preuve 1 : Document décrivant le circuit de validation d'une ressource pédagogique numérique, engageant des niveaux de responsabilité précis (droits d'auteurs, qualité du contenu, etc.) Preuve 2 : Description d'un système d'alerte de dépôt ou de retard dans la mise en ligne de contenus sur l'ENT Preuve 3 : Dispositif de partage d'expériences entre les personnels techniques qui créent les conditions d'émergence de bonnes pratiques d'autodidactie et de veille technologique Preuve 4 : Rapport des tests d'évaluation et de bases des incidents accessibles sur la plateforme
Critère	3	Une politique éditoriale et une charte graphique pour l'ensemble des enseignements et des ressources sont adoptées. Preuve 1 : Document de politique éditoriale Preuve 2 : Charte graphique Preuve 3 : Cadre de collaboration entre les services spécialisés des formations en ligne et les services historiques de l'université en termes de sauvegarde, de maintenance, de contribution, de mutualisation, de transfert de savoirs Preuve 4 : Guides, standards employés, modes d'emploi, documentation technique, administrative et réglementaire, liste de références et de ressources libres ou disponibles via l'ENT,

Critère	4	Un cryptage solide de bout en bout est utilisé pour protéger toutes les données personnelles des utilisateurs dans le système. Preuve 1 : Données et technologies de cryptage Preuve 2 : Document contenant les règles d'accès applicables aux données Preuve 3 : Charte d'utilisation des ressources informatiques Preuve 4 : Code de déontologie de l'ENT Preuve 5 : Capacité de l'ENT à capitaliser les traces d'usage et les accès autorisés ou non Preuve 6 : Existence d'un responsable de l'informatique au sein de l'établissement
Critère	5	Des standards qualité communs convenus sont disponibles pour impliquer tous les acteurs dans l'amélioration continue de l'ENT Preuve 1: Cadre de collaboration avec les différents services de l'institution (communication, départements audiovisuels, infographie ou informatique) Preuve 2: Procédure de création de ressources numériques. Preuve 3: Standards utilisés, formats de fichier, scénarios d'enregistrement, de montage et de diffusion de supports audiovisuels et multimédia Preuve 4: Modèles de cours/évaluation multimédia et/ou audiovisuels (QCM, activités en ligne, activités collaboratives, remise de devoir, suivi des rendus, production d'une norme documentaire pour le chargement de fichiers dans l'ENT ou l'intranet de l'établissement), en collaboration avec les archives et les Bibliothèques numériques
Critère	6	Un plan de continuité de service de l'ensemble du dispositif existe au sein de l'institution. Preuve 1 : Capacités des serveurs de sauvegardes. Preuve 2 : Localisation hors site des serveurs de sauvegardes/serveurs miroirs avec contrats de prestation avec les fournisseurs Preuve 3 : Enregistrements des maintenances (Fiches d'intervention du personnel technique) Preuve 4 : Procédure de continuité de service Preuve 5 : Procédure de reprise après sinistre Preuve 6 : Bases de sauvegardes (sites et redondances de sauvegarde)

ANNEXE 5 : MODELE DE QUESTIONNAIRE COTE SUR LA REFERENCE A.3.4 DU REFERENTIEL D'ACCREDITATION DES OFFRES DE FORMATION BIMODALE

N°	CRITERES	Oui	Non	ELEMENTS DE PREUVE	C	IOITATO	N	OBSERVATIONS
IN	CRITERES	Oui	Non		0	2	5	ODSERVATIONS
		Λ.		OFFRE DE FORMATION DIPLÔMANTE BIMODALE FION DES RESSOURCES D'APPRENTISSAGE				
	A 3 4 Des outils et mécanismes garar			urité et le fonctionnement de la formation bimod	lale e	xistent	au se	ein de l'institution
1	Le personnel et les apprenants ont-ils un accès	ltiooaii	14 000	Preuve 1 Procédure d'attribution d'un mot de passe /	aure e	Alotent	uu o	-Absence de guide de
	unique ou différent aux différentes applications?			Identification unique S.S.O. (Single Sign On) Preuve 2 Guide de sensibilisation à la sécurité des données				sensibilisation à la sécurité des données personnelles
				personnelles				-Absence d'interconnexion
				Preuve 3 Service interconnecté avec la scolarité et l'administration centrale, soit par voie de fichiers				entre la scolarité et l'administration centrale
				interopérables, soit par intégration technologique				
2	L'institution a-t-elle mis en place dans le cadre de l'offre un système dont l'ergonomie assure avec			Preuve 1 Document décrivant le circuit de validation d'une				Absence de rapport de tests d'évaluation et de bases des
	fiabilité la cohérence et la validité des contenus ?			ressource pédagogique numérique, engageant des niveaux de responsabilité précis (droits d'auteurs, qualité du contenu, etc.)				incidents accessibles sur la plateforme
				Preuve 2 Description d'un système d'alerte de dépôt ou de retard dans la mise en ligne de contenus sur l'ENT				
				Preuve 3 Dispositif de partage d'expériences entre les				
				personnels techniques qui créent les conditions d'émergence de bonnes pratiques d'autodidactie et de				
				veille technologique				
				Preuve 4 Rapport de tests d'évaluation et bases des incidents accessibles sur la plateforme				
3	Une politique éditoriale et une charte graphique pour			Preuve 1 Document de politique éditoriale				- Charte graphique non validée
	l'ensemble des enseignements et des ressources sont-elles adoptées par l'institution pour l'offre?			Preuve 2 Charte graphique Preuve 3 Cadre de collaboration entre les services				par la fonction habilitée – Cadre de collaboration non
				spécialisés des formations en ligne et les services				formalisé
				historiques de l'université en termes de sauvegarde, de maintenance, de contribution, de mutualisation, de				 Absence de guides, standards employés, modes d'emploi,
				transfert de savoirs				documentation technique, et
				Preuve 4 Guides, standards employés, modes d'emploi, documentation technique, administrative et réglementaire,				autres documents
				liste de références et de ressources libres ou disponibles via				
4	Les données personnelles des utilisateurs dans le			l'ENT, Preuve 1 Données et technologies de cryptage				– Charte d'utilisation des
	système sont-elles protégées par un cryptage solide de bout en bout ?			Preuve 2 Document contenant les règles d'accès applicables aux données				ressources informatiques non disponible
	de bout en bout :			Preuve 3 Charte d'utilisation des ressources informatiques				- Absences de statistiques
				Preuve 4 Code de déontologie de l'ENT Preuve 5 Capacité de l'ENT à capitaliser les traces d'usage				traçant les usages et les accès à ENT
				et les accès autorisés ou non				a Livi
				Preuve 6 Existence d'un responsable de l'informatique au sein de l'établissement				
5	Des standards qualité communs convenus sont-ils			Preuve 1 Cadre de collaboration avec les différents services				
	disponibles pour impliquer tous les acteurs dans l'amélioration continue de l'ENT?			de l'institution (communication, départements audiovisuels, infographie ou informatique)				
	ranchoration continue de l'ENT :			Preuve 2 Procédure de création de ressources numériques.				
				Preuve 3 Standards utilisés, formats de fichier, scénarios d'enregistrement, de montage et de diffusion de supports				
				audiovisuels et multimédia				
				Preuve 4 Modèles de cours/évaluation multimédia et/ou audiovisuels (QCM, activités en ligne, activités				
				collaboratives, remise de devoir, suivi des rendus,				
				production d'une norme documentaire pour le chargement de fichiers dans l'ENT ou l'intranet de l'établissement), en				
				collaboration avec les archives et les Bibliothèques				
6	Un plan de continuité de service de l'ensemble du			numériques Preuve 1 Capacités des serveurs de sauvegardes.				– Faible capacité de stockage
0	dispositif est-il mis en œuvre au sein de			Preuve 2 Localisation hors site des serveurs de				des serveurs.
	l'institution ?			sauvegardes/serveurs miroirs avec contrats de prestation avec les fournisseurs				 Absence de preuve de localisation hors site des
				Preuve 3 Enregistrements des maintenances (Fiches				serveurs de sauvegarde et
				d'intervention du personnel technique) Preuve 4 Procédure de continuité de service				absence de contrat de prestation d'un fournisseur
				Preuve 5 Procédure de reprise après sinistre				espace de stockage de
				Preuve 6 Bases de sauvegardes (sites et redondances de sauvegarde)				données.
		TOTAL F	EF A.3.4			17/30		

ANNEXE 6: TABLEAU RESUME DU REFERENTIEL D'ACCREDITATION DES OFFRES DE FORMATION BIMODALE INTEGRANT LE SEUIL DE CONFORMITE SUBSTANTIEL ET LE CODE COULEUR

CODE COULEUR																																	
SCORE EESR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		O	c	0	0	0	0		
SEUIL CONF SUBST = 66%	10	13	30	30	7	26	7	7	17	8	149		36	36 30 17 10 36 26 26 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17						07 5	13	20	13	83	545								
COT. MAX	15	20	45	45	10	40	10	10	25	2	225		25	45	25	15	55	40	25	70	45	25	40	35	475	25	C.	3	70	30	20	125	825
PREUVES	4	4	6	19	2	22	æ	2	9	3	74		16	6	7	9	29	19	19	43	10	2	15	21	199	22	30	07 6	10	27	6	94	367
CRITERES	3	4	6	6	2	80	2	2	2	1	45		11	6	5	3	11	8	5	14	6	5	8	7	95	5	9	o •	4	9	4	25	165
REFERENCES	A11 L'offre de formation répond à une demande de formation	A12 Des liens sont établis avec les milieux socioprofessionnels de la zone	L'offre de formation est adaptée aux spécificités de l'environnement local, A13 scientifique et socioprofessionnel et tient compte du contexte national et international	L'offre de formation est pertinente et en cohérence avec le projet de l'institution et ses ressources	A15 L'offre de formation comporte une ouverture pluridisciplinaire	A16 L'offre de formation intègre une stratégie d'apprentissage à distance et une autre stratégie en présentiel et dispose d'un environnement propice aux TICE	A17 L'institution participe à des réseaux, nationaux, régionaux et internationaux ayant trait à la formation	A18 L'offre de formation s'inscrit dans un cadre national et international	L'institution développe des partenariats et signe des conventions avec d'autres A19 établissements au plan national, régional et international dans le cadre de cette formation.	La création de l''institution se conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au plan national	10		A21 L'organisation pédagogique est clairement définie et conforme aux exigences du LMD	A22 Les Unités d'enseignement sont définies conformément aux normes LMD	L'offre de formation établie dairement l'articulation entre la formation et la recherche aux niveaux master et doctorat	A24 Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués	A25 L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre	A26 L'encadrement pédagogique est adéquat	L'offre de formation intègre une pédagogie flexible et adaptée aux besoins des apprenants dans une perspective d'amélioration continue	A28 L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée	A29 Les enseignements font l'objet d'une évaluation régulière			A212 Les résultats et effets de la formation sont évalués périodiquement	12	A31 L'institution dispose d'un mécanisme de gestion des ressources pour l'apprentissage	A 22 Ilinettition mat 2 la dienacition de sanceante un cuetàma d'information		A33 impliqué dans la formation bimodale	A34 Des outils et mécanismes garantissant la sécurité et le fonctionnement de la formation bimodale existent au sein de l'institution	A35 Une politique de ressources humaines en formation bimodale existe au sein de l'institution	5	27
CHAMPS	SEMENT ET												A2 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE											A3 - GESTION RESSOURCES D'APPRENTISSAGE				3					
DOMAINES	ie A																																

		B11	L'offre de formation répond à une de mande de formation	1	3	2	3	0	
		B12	Des liens sont établis avec les milieux socioprofessionnels de la zone	4	4	20	13	0	
			L'offre de formation est adaptée aux spécificités de l'environnement local,						
		B13	scientifique et socioprofessionnel et tient compte du contexte national et inte mational	∞	∞	40	26	0	
	B1 - CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT ET	B14	L'offre de formation est pertinente et en cohérence avec le projet de l'institution et ses ressources	2	6	25	17	0	
	STRATEGIE DE L'OFFRE	B15	L'offre de formation intègre une stratégie d'apprentissage à distance et une autre stratégie en présentiel et dispose d'un environnement propice aux TICE	∞	22	40	26	0	
			L'institution développe des partenariats et signe des conventions avec d'autres						
		B16	établissements au plan national, régional et international dans le cadre de cette	т	4	15	10	0	
		B17	voncesson de l'institution se conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au plan national	1	ю	5	m	0	
		7		30	53	150	66		
		B21	L'organisation pédagogique est clairement définie et conforme aux exigences du LMD	2	∞	25	17	0	
		B22	Les outils et innovations pédagogiques sont régulièrement évalués	3	9	15	10	0	
B - OFFRE FORMATION CERTIFIANTE BIMODALE		B23	L'institution met à la disposition des apprenants les ressources pédagogiques nécessaires à la bonne conduite de l'offre	11	29	55	36	0	
		B24	L'encadrement pédagogique est adéquat	8	19	40	26	0	
	B2 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE	B25	L'offre de formation intègre une pédagogie flexible et adaptée aux besoins des apprenants dans une perspective d'amélioration continue	2	18	25	17	0	
		B26	L'évaluation des apprentissages est clairement définie, respectée et diffusée	13	41	65	43	0	
		B27	Les ense igne ments font l'objet d'une évaluation régulière	6	10	45	30	0	
		B28	Les enseignements sont évalués par les étudiants	2	5	25	17	0	
		B29	Les résultats et effets de la formation sont évalués périodiquement	4	8	20	13	0	
		6		63	144	315	208		
		B31	L'institution dispose d'un mécanisme de gestion des ressources pour l'apprentissage	2	22	25	17	0	
		B32	L'institution met à la disposition des apprenants un système d'information	9	26	30	20	0	
	B3 - GESTION DES RESSOURCES	B33	L'institution est engagée dans la formation et l'accompagnement du personnel impliqué dans la formation bimodale	4	10	20	13	0	
	D'APPRENTISSAGE	B34	Des outils et mécanismes garantissant la sécurité et le fonctionnement de la formation bimodale existent au sein de l'institution	9	27	30	20	0	
		B35	Une politique de ressources humaines en formation bimodale existe au sein de l'institution	4	6	20	13	0	
		5		25	94	125	83		
TOTAL DOMAINE B	3	21		118	291	290	389		

ANNEXE 7: EXEMPLE D'ANALYSE DES DONNÉES: MODÈLE SWOT SUR LA REFERENCE A.3.4

FORCES	FAIBLESSES					
Le personnel et les apprenants ont un code d'accès unique aux différentes applications de la plateforme	Absence de guide de sensibilisation à la sécurité des données personnelles					
Existence d'une plateforme ergonomique assurant avec fiabilité la cohérence et la	Absence d'interconnexion entre la scolarité et l'administration centrale					
validité des contenus	Absence de rapport de tests d'évaluation et de bases des incidents accessibles sur la					
Une politique éditoriale est élaborée, validée et diffusée.	plateforme Charte graphique pour l'ensemble des					
Les données personnelles des utilisateurs sont cryptées de bout en bout	enseignements et des ressources non validées par la fonction habilitée					
Les règles d'accès applicables aux données sont connues	Cadre de collaboration entre les services spécialisés des formations en ligne et les services historiques de l'université per					
Le Code de déontologie de l'ENT est élaboré, validé et diffusé	services historiques de l'université no formalisé					
Les standards qualité communs convenus sont disponibles pour impliquer tous les acteurs dans l'amélioration continue de l'ENT	Absence de Guides, standards employés, modes d'emploi, documentation technique, et autres documents pour les enseignants et les ressources pédagogiques					
Un plan de continuité de service de l'ensemble du dispositif est mis en œuvre au sein de l'institution	Charte d'utilisation des ressources informatiques non disponible					
	Absences de statistiques traçant les usages et les accès à ENT					
	Faible capacité de stockage des serveurs.					
	Absence de preuve de localisation hors site des serveurs de sauvegarde et absence de contrat de prestation d'un fournisseur espace de stockage de données.					
OPPORTUNITÉS	MENACES					
Existence de nombreux fournisseurs de mise à disposition d'espace de stockage de données (Drive, Dropbox, etc.)	Attaque extérieure de la plateforme					
Disponibilité de nombreuses technologies de sécurisation de plateforme						

ANNEXE 8: EXEMPLE DE PLAN D'AMÉLIORATION SUR LA BASE DU SWOT

Références	Critères	A ativités	Doononeshilités		Мо	is x		Observations
References	Criteres	Activités	Responsabilités	S1	S2	S3	S4	Observations
A.3.4	1	Elaborer un guide de sensibilisation à la sécurité des données personnelles	A Identifier					
		Interconnecter la scolarité et l'administration centrale						
	2	Générer les rapports de tests d'évaluation et de bases des incidents relatifs à l'utilisation de la plateforme	A Identifier					
	3	Faire valider la charte graphique pour l'ensemble des enseignements et des ressources par la fonction habilitée	A Identifier					
		Formaliser le cadre de collaboration entre les services spécialisés des formations en ligne et les services historiques de l'université	A Identifier					
		Elaborer, valider et diffuser les Guides, standards employés, modes d'emploi, documentation technique, et autres documents pour les enseignants et pour l'utilisation des ressources pédagogiques	A Identifier					
	4	Elaborer, valider et diffuser la charte d'utilisation des ressources informatiques	A Identifier					
		Produire les statistiques traçant les usages et les accès à ENT	A Identifier					
	6	Accroitre la capacité de stockage des serveurs sur site						
		Faire un abonnement auprès d'un fournisseur offrant des espaces de stockage de données	A Identifier					

ANNEXE 9: PLAN TYPE DE RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION



PLAN DU RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION DE L'OFFRE DE FORMATION BIOMODALE



O1 BP 134 Ougadougou O1 Burkina Faso Télephone : (+226) 25368146 / Fax : 25368573 Email : cames@lecames.org

Pour un enseignement supérieur et une recherche de qualité au service du développement des États membres.





ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS INTRODUCTION (CONTEXTE DE L'EVALUATION)

I- DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

- 1.1 Informations générales
- 1.2 Informations juridique et académique
- 1.3 Informations sur l'organigramme
- 1.4 Informations oomplémentaires (si nécessaire)

II - DESCRIPTION DE L'OFFRE DE FORMATION

III - METHODOLOGIE DE L'AUTO-EVALUATION

- 3.1 Méthode d'élaboration du questionnaire d'auto-évaluation
- 3.2 Méthode d'établissement du score

IV - PRESENTATION DES RESULTATS PAR CHAMP

- 4.1 Score global de l'établissement sur l'offre de formation diplômante biomodale
- 4.2 Performance des champs de l'offre de formation diplômante biomodale
 - 4.2.1. La performance du champ « Contexte de l'établissement et Stratégie de l'offre »
 - 4.2.2. La performance du champ « Organisation pédagogique de l'offre »
 - 4.2.3. La performance du champ « Gestion des ressources d'apprentissage de l'offre »
- 4.3 Score global de l'établissement sur l'offre de formation certifiante bimodale
- 4.4 Performance des champs du domaine « offre de formation certifiante bimodale »
 - 4.4.1. La performance du champ « Contexte de l'établissement et Stratégie de l'offre »
 - 4.4.2. La performance du champ « Organisation pédagogique de l'offre »
 - 4.4.3. la performance du champ « Gestion des ressources d'apprentissage de l'offre»



O1 BP 134 Ougadougou O1 Burkina Faso Télephone : (+226) 25368146 / Fax : 25368573 Email : cames@lecames.org Pour un enseignement supérieur et une recherche de qualité au service du développement des États membres.





V - ANALYSE DES RESULTATS (Analyse SWOT = FFOM)

- 5.1 Analyse SWOT de l'offre de formation diplômante biomodale
 - 5.1.1. Analyse SWOT du « Contexte de l'établissement et Stratégie de l'offre »
 - 5.1.2. Analyse SWOT de « Organisation pédagogique de l'offre »
 - 5.1.3. Analyse SWOT de « Gestion des ressources d'apprentissage de l'offre»
- 5.2 Analyse SWOT du domaine « Offre de formation certifianle birnodale »
 - 5.2.1. Analyse SWOT du « Contexte de l'établissement el Stratégie de l'offre »
 - 5.2.2. Analyse SWOT de « Organisation pédagogique de l'offre »
 - 5.2.3. Analyse SWOT de « Gestion des ressources d'apprentissage de l'offre »

VI- PLANS D'AMELIORATION PAR CHAMP

- 6.1 Plans d'amélioration du domaine « Offre de formation diplômante bimodale »
 - 6.1.1. Plan d'amélioration du « Contexte de l'établissement et Stratégie de l'offre »
 - 6.1.2. Plan d'amélioration de « Organisation pédagogique de l'offre »
 - 6.1.3. Plan d'amélioration de « Gestion des ressources d'apprentissage de l'offre »
- 6.2 Plans d'amélioration du domaine « Offre de formation cerlîfiante biomodale »
 - 6.2 1. Plan d'amélioration du « Contexte de l'étabflssement et Stratégie de l'offre »
 - 6.2.2. Plan d'amélioration de « Organisation pédagogique de l'offre »6.2.3. Plan d'amélioration de « Gestion des ressources d'apprentissage de l'offre »

CONCLUSION

REMERCIEMENTS

ANNEXES: ELEMENTS DE PREUVE



O1 BP 134 Ougadougou O1 Burkina Faso Télephone : (+226) 25368146 / Fax : 25368573 Email : cames@lecames.org Pour un enseignement supérieur et une recherche de qualité au service du développement des États membres.



ANNEXE 10: PLATEFORME PRED CAMES



